

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE, Paris (1880-1913)

Antoine-Pierre-Adolphe BOURGEOIS, président

Né 25 janvier 1831 à Somilly-sous-Laon (Aisne).
Une fille, mariée au ministre Jules Drevelle.
Banquier à Paris, 15, bd Poissonnière.
Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Picardie et Flandres,
de la Compagnie franco-algérienne
et des Mines de Malfidano.
Conseiller général et maire de Sainghin-en-Méloutois (Nord).
Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 31 décembre 1886).
Avis de décès : *Le Temps*, 26 mars 1901 (ci-dessous).

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 3 novembre 1880)

Le 26 octobre s'est tenue la première assemblée générale constitutive de la Banque commerciale et industrielle.

Cette société anonyme se constitue au capital de 25.000.000 de fr. divisés en 50.000 actions.

Sur ce nombre, 15.300 libérées de moitié sont attribuées aux intéressés divers de la maison Bourgeois et Cie, dont la société reprend les affaires.

Les autres actions, libérées de 1/2, devront être libérées de moitié dans les quatre mois de la constitution de la société.

MM. Delpuech et [Paul] Monchicourt ont été nommés commissaires pour faire à une assemblée qui se réunira le 6 novembre prochain, un rapport sur la valeur des apports et les avantages particuliers stipulés aux statuts.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 10 novembre 1880)

Samedi dernier s'est tenue la deuxième assemblée générale de cette société.

Conformément aux conclusions du rapport présenté par MM. [Paul] Monchicourt et Delpuech, commissaires désignés par la première assemblée, tenue le 25 octobre dernier, elle a ratifié la valeur attribuée aux apports et les avantages particuliers stipulés aux statuts.

Nous rappelons que sur les 50.000 actions de 500 fr. constituant le capital social, 14.400 libérées de moitié sont attribuées aux actionnaires de la Société Bourgeois et Cie. M. [Adolphe] Bourgeois, personnellement, reçoit 900 actions également libérées de moitié, pour sa part de 45 % dans les fonds de réserve de la Société dont il était

gérant : 8.000 actions, libérées seulement de 1/4, lui sont, en outre, attribuées comme représentation des avantages à lui attribués comme gérant, à savoir 35 % des bénéfices nets, auxquels il renonce.

Le versement du second quart sur les actions non libérées de moitié devra être effectué dans les quatre mois de la constitution de la société.

L'assemblée a constaté l'acceptation, par les administrateurs, des fonctions à eux dévolues.

Ces administrateurs sont : MM. [Adolphe] Bourgeois, président du conseil ; Dervieu¹, vice-président ; Choppin², Débrousse³, L[ucien] Fournier⁴, Golfier, [Émile] Mauger⁵, [Eugène] Sarlin⁶, comte Vandal⁷, Welche⁸ et comte d'Auberjon⁹.

MM. [Paul] Monchicourt et Delpeuch ont été nommés commissaires pour le premier exercice.

L'assemblée a, de plus, autorisé les membres du conseil à faire des affaires avec la société dans les mêmes conditions que les autres clients.

La société se trouve ainsi définitivement constituée.

Crédit foncier maritime de France*
(*Le Journal des débats*, 13 et 18 juillet 1881)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BOURGEOIS, président du conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle.

Directeur général : Émile Guieu.

¹ Édouard Dervieu (1823-1905) : voir Monts-de-piété égyptiens en partie Proche-Orient > Liban > Banques.

² Probablement Albert Choppin, ancien préfet de l'Oise, ancien directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, secrétaire du comité conservateur du département de la Seine (1885) et commissaire de surveillance de la société éditrice du *Moniteur universel*. Beau-frère de M^e Cresson, bâtonnier de l'ordre des avocats. Père de René Choppin, avocat à la Cour d'appel. Nécrologie dans *Le Figaro*, 23 mai 1893.

³ Hubert Débrousse (1843-1899) : fils d'Hubert (1817-1878), fondateur des la Compagnie franco-algérianne et des Mines de Malfidano, auquel Adolphe Bourgeois était associé dès les années 1870 dans la Compagnie de chemins de fer Picardie et Flandres.

⁴ Lucien Fournier : ingénieur ECP 1856, dirigeant des diverses affaires Débrousse (Picardie et Flandres, Franco-algérianne, Malfidano. Nécro dans *Le Journal des débats*, 10 janvier 1890).

⁵ Émile Mauger (1842-1914) : ingénieur E.C.P., créateur du Chemin de fer de Caen à la mer, député du Calvados (1881-1885), il est l'associé de Débrousse à la Compagnie franco-algérianne et aux Mines de Malfidano.

⁶ Eugène Sarlin (1820?-1885) : entrepreneur. L'un des fondateurs de la Compagnie franco-algérianne.

⁷ Comte Édouard Vandal (1813-1889) : conseiller d'État, directeur des contributions directes (1852-1861), puis directeur des postes (1861-1870). Président de la Compagnie générale transatlantique (1871-1875) et des Tramways-Nord de Paris, faillis en 1887. Administrateur des Chemins de fer portugais de la Beira-Alta (1880) et des assurances La Minerve française (accidents individuels)(1881). Père de l'historien Albert Vadal, de l'Académie française.

⁸ Charles Welche (1828-1902) : fils d'avocat, avocat lui-même, maire de Nancy (1869-1872), conseiller d'État, préfet (1872-1877), épémère ministre de l'Intérieur, brièvement administrateur des Mines d'argent et fonderies de Bingham, dans l'Utah (1879), il devient en 1889 censeur de la Société générale et préside le Syndicat des agriculteurs de France.

⁹ Alfred d'Auberjon (1814-1919). Petit-fils de Jean d'Auberjon (1772-1832), député de Limoux (1820-1827), puis préfet des Pyrénées-Orientales et de la Charente. Fils de Louis d'Auberjon (1815-1873), député de la Haute-Garonne (1871-1873). Il épouse une fille de Charles Jenty (1826-1882), député de la Vendée (1876-1877; 1878-1882). Il le suit dans diverses affaires douteuses comme la revente des Chemins de fer de la Vendée à Philippart, la Banque nationale, le Crédit viager, le Crédit foncier maritime de France, la Banque générale des assurances. Il figure encore au Soleil-Accidents et au *Petit-Journal*. Il semble s'être retiré de la finance à la fin des années 1880 mais resta maire de Saint-Félix de Lauragais de 1877 à sa mort.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES :

- À Paris :
à la BANQUE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE (ancienne maison BOURGEOIS et Cie)
14 et 23, rue du Quatre-Septembre
-

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(Ancienne maison BOURGEOIS et Cie)

Assemblée générale du 6 décembre 1881
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(*Le Messager de Paris*, 8 décembre 1881)

Sur la demande d'un certain nombre d'actionnaires, et dans la pensée que la mesure que nous allons vous proposer est utile aux intérêts de notre Société, nous vous avons convoqués en assemblée générale pour vous demander de prendre, conformément à la loi et à l'article 17 de nos statuts, une décision à l'effet de pouvoir convertir, au choix des actionnaires, les actions de notre Société en titres au porteur.

Toutes les actions de notre Société étant libérées de moitié, nous vous proposons de voter la décision suivante :

« Conformément à la loi et à l'article 17 des statuts, les actions de la Banque commerciale et industrielle qui, jusqu'à présent, étaient nominatives, étant toutes libérées de moitié, pourront, à partir de ce jour, être converties en titres au porteur, au choix des actionnaires. »

Nous prenons toutes les mesures pour que les titres au porteur soient mis à la disposition des actionnaires dans le plus bref délai possible. Nous vous rappelons que chacun a le droit de se faire délivrer ses actions, soit en titres nominatifs, soit en titres au porteur, sans que cette première opération entraîne aucun droit au profit du Trésor.

(La proposition ci-dessus est mise aux voix et votée à l'unanimité).

« Messieurs,

Après la décision que vous venez de prendre, le but de cette réunion toute spéciale serait atteint, et nous n'aurions qu'à vous donner rendez-vous pour l'assemblée générale d'avril 1882, où votre conseil aura à vous rendre compte des résultats du premier exercice de la Banque commerciale et industrielle.

Cet exercice se termine au 31 décembre 1881. Il reste à peine un mois pour le clore ; aussi pensons-nous qu'il vous sera agréable de profiter de la circonstance qui nous réunit, pour avoir dès à présent un aperçu de la marche suivie par votre conseil pendant cette première année.

Notre Banque, messieurs, n'était pas une affaire nouvelle. Elle avait comme pierre d'assise la succession de la maison Bourgeois et Cie, qui nous apportait une clientèle commerciale de premier ordre, un excellent renom et des traditions de régularité et de prudence.

« Vous avez voulu, et nous parlons ici aussi bien aux anciens actionnaires de la maison Bourgeois qu'à ceux qui sont venus se joindre à eux, vous avez voulu, non-seulement développer les éléments de travail qui nous étaient transmis, mais encore participer plus largement au mouvement industriel de notre époque, mouvement si

fécond en résultats utiles au pays, si fructueux pour les capitaux qui s'y associent dans des conditions d'une administration sage et réfléchie.

C'est dans cet ordre d'idées, que votre conseil a dirigé les premiers pas de la Banque commerciale et industrielle.

Il a suivi les traditions de la maison mère et cela lui était d'autant plus facile qu'il avait et qu'il a comme président celui qui l'a fondée.

Les opérations commerciales, déjà si prospères, ont pris, par le fait même de l'augmentation de notre puissance financière, une extension que nous tiendrons toujours à favoriser par les soins dont nous entourons ce genre d'affaires.

Nos opérations industrielles ont commencé sous d'excellents auspices. Les intérêts que nous avons pris dans diverses combinaisons, les créations que nous avons patronnées, ont fait avant tout l'objet d'un examen sérieux.

Ces deux branches fécondes vont recevoir à bref délai une nouvelle impulsion par notre installation dans le local que nous avons fait apprécier à quelques pas de nous, rue du Quatre-Septembre, 25.

Nos bureaux étaient devenus insuffisants et nous avions besoin d'un vaste emplacement bien situé, bien au centre du mouvement des affaires, pour satisfaire aux exigences des services de caisse, de comptabilité, de comptes-courants, d'émissions, de garde de titres, de paiements de coupons, etc.

Nous y entrerons vers la fin de ce mois.

Cette première année serait, pour d'autres établissements, une période de préparation. Sans aller trop loin dans des détails qui doivent être réservés au compte rendu officiel d'avril 1882, votre conseil est heureux de vous dire qu'elle reste bien dans le cadre de la maison Bourgeois et Cie, que ses résultats sont, par conséquent, de nature à vous satisfaire, et que les affaires commencées ont en elles des éléments sérieux, qui apporteront sûrement leur contingent de produit aux exercices à venir, comme elles l'apportent à l'exercice qui va s'achever. »

Ce rapport du conseil d'administration est accueilli par de vifs applaudissements.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1882)

L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 20 avril courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1881 et fixé le dividende à 22 fr. 50 par action. Un acompte de 6,25 ayant été payé en janvier, le solde de fr. 16.25 sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain. M. E[dmond] Develle ¹⁰ a été nommé administrateur ; MM. Delpeuch et [Paul] Monchicourt ont été confirmés dans leurs fonctions de commissaires.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1884)

Principaux titres en portefeuille

- Société des mines de Malfidano,
- Compagnie franco-algérienne,

¹⁰ Edmond Develle (1831-1909) : député (1879), puis (1885) sénateur et président du conseil général de la Meuse, administrateur de la Compagnie franco-algérienne depuis octobre 1880. Son frère Jules, douze fois ministre, avait épousé la fille d'Adolphe Bourgeois.

- Société centrale des briqueteries de Vaugirard.
-

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Ancienne maison Bourgeois et Cie

Capital 25 millions de francs

(*Le Journal des débats*, 20 octobre 1883)

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 2 novembre prochain, il sera payé, à titre d'acompte, sur les bénéfices de l'année 1893, 6 fr. 25 c. par action, sous déduction des impôts au profit du Trésor, soit net à recevoir :

Par action nominative 6 fr. 063

Par action au porteur 5 fr. 777

Le payement s'effectuera au siège social, 28, rue du 4-Septembre, à Paris, contre remise du coupon n° 5.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Banque commerciale et industrielle

(*Le Capitaliste*, 18 janvier 1885)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu le 9 courant, sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration, a voté les résolutions suivantes :

1^{re} résolution

Après avoir entendu les explications et renseignements fournis par le conseil d'administration, l'assemblée décide la réduction du capital social de 25 à 15 millions au moyen de l'échange de 5 actions actuelles libérées de 375 fr. contre 3 actions nouvelles entièrement libérées.

Les propriétaires de moins de 5 actions pourront s'entendre entre eux pour réunir le nombre d'actions nécessaire pour les échanger contre des actions nouvelles; étant cependant bien entendu que la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action, sauf aux intéressés à prendre entre eux les arrangements qu'ils jugeront opportuns.

À défaut d'entente, la société se chargera, si la demande lui en est faite par les intéressés, de leur faciliter gratuitement l'échange direct entre eux. Elle se chargera également, s'il y a lieu, d'effectuer les opérations nécessaires par le ministère d'agent de change, sans autres frais que ceux dus à l'agent.

2^e résolution

L'assemblée décide les modifications statutaires inscrites à l'ordre du jour, et qui sont les conséquences de la résolution qui précède.

3^e résolution

Après avoir examiné la demande formulée par le liquidateur de l'Anglo-Bank, tendant à la nullité de l'appel de fonds du troisième quart sur les actions, l'assemblée, reconnaissant que le conseil d'administration n'a fait qu'user, dans l'intérêt de la société, des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts, décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du liquidateur de l'Anglo-Bank et que, par suite, selon

les termes de l'article 68 des statuts, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier.

4^e résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour assurer l'exécution des résolutions qui précèdent.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 21 janvier 1885)

La Banque commerciale et industrielle (ancienne maison Bourgeois), après avoir fléchi à 260, s'est relevée à 270. Le motif de cette baisse est l'appel de fonds de 125 fr. par titre fait par le conseil d'administration de cette Société. On pouvait prévoir cette mesure depuis longtemps. En effet, la Banque commerciale a la majeure partie de ses disponibilités engagées dans l'affaire des Briqueteries de Vaugirard*, qui, sans être une entreprise mauvaise, souffre comme toutes les industries touchant au bâtiment, de la crise immobilière. D'ailleurs, les actionnaires entendront les explications que leur fournira le conseil d'administration à la prochaine assemblée convoquée pour le 9 février prochain.

[Augmentation de capital]
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1885)

Les versements devront être faits aux caisses de la Banque commerciale et industrielle, 28, rue du 4-Septembre

LES COULISSES DE LA FINANCE
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 13 février 1885)

Banque commerciale et industrielle

Parmi les sociétés financières embarrassées d'un trop large capital, il convient de citer la Banque commerciale, qui vient de réunir ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire.

Au risque d'être lapidé à coups de tronçons de pommes, le conseil d'administration avait eu, avant la réunion, la délicate attention d'inviter les actionnaires à verser 125 fr. par action.

Pour pallier, dans la limite du possible, la détestable impression que produisent généralement ces invitations de passer à la caisse pour verser, on a appris aux intéressés qu'on avait décidé de réduire le capital de 25 à 15 millions, au moyen de l'échange de cinq actions libérées de 375 fr. contre trois actions nouvelles entièrement libérées.

On prétendait, à la Bourse, que les motifs de l'appel de fonds n'étaient pas d'une légitimité absolue, et l'on en donnait pour preuve la résolution 3, votée par les actionnaires, dont voici le texte :

« Après avoir examiné la demande formulée par le liquidateur de l'Anglo-Bank, tendant à la nullité de l'appel de fonds du troisième quart sur les actions, l'assemblée reconnaissant que le conseil d'administration n'a fait qu'user, dans l'intérêt de la

société, des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts, décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du liquidateur de l'Anglo-Bank et que, par suite, selon les termes de l'article 68 des statuts, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier. »

Interdiction est faite au liquidateur de l'Anglo-Bank d'en appeler aux tribunaux, sous prétexte que les statuts le défendent.

Les rédacteurs de ces statuts ont eu là une idée de génie, mais il s'agit de savoir si elle n'est, pas contraire à la loi. Il est certain que le liquidateur plaidera et se gardera bien de verser. L'emploi des deniers sociaux a reçu, me dit-on, une destination statutaire peut-être, mais, à coup sûr, bien étrange.

Enfin, on a remarqué qu'au début de la séance, le président a appelé au bureau les deux plus forts actionnaires.

N'était-ce pas pour être protégé contre les réclamations ?

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 18 février 1885)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu le 9 courant, sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration, a voté les résolutions suivantes :

1^{re} résolution

Après avoir entendu les explications et renseignements fournis par le conseil d'administration, l'assemblée décide la réduction du capital social de 25 à 15 millions au moyen de l'échange de 5 actions actuelles libérées de 375 fr. contre 3 actions nouvelles entièrement libérées.

Les propriétaires de moins de 5 actions pourront s'entendre entre eux pour réunir le nombre d'actions nécessaire pour les échanger contre des actions nouvelles; étant cependant bien entendu que la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action, sauf aux intéressés à prendre entre eux les arrangements qu'ils jugeront opportuns.

À défaut d'entente, la Société se chargera, si la demande lui en est faite par les intéressés, de leur faciliter gratuitement l'échange direct entre eux. Elle se chargera également, s'il y a lieu, d'effectuer les opérations nécessaires par le ministère d'agent de change, sans autres frais que ceux dus à l'agent.

2^e résolution

L'assemblée décide les modifications statutaires inscrites à l'ordre du jour, et qui sont les conséquences de la résolution qui précède.

3^e résolution

Après avoir examiné la demande formulée par le liquidateur de l'Anglo-Bank, tendant à la nullité de l'appel de fonds du troisième quart sur les actions, l'assemblée, reconnaissant que le conseil d'administration n'a fait qu'user, dans l'intérêt de la Société, des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts, décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du liquidateur de l'Anglo-Bank et que, par suite, selon les termes de l'article 68 des statuts, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier.

4^e résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour assurer l'exécution des résolutions qui précèdent.

(*Le Temps*, 20 février 1885)

les actionnaires sont informés que le versement du 3^e quart, sur les actions de la Banque commerciale et industrielle, soit 125 fr.

À partir du 21 février, les versements en retard porteront intérêt raison de 5 % l'an, en faveur de la Banque commerciale et industrielle, sans préjudice des prescriptions de l'article 14 des statuts

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE*

(*Le Journal des débats*, 30 mai 1885)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Franco-Algérienne a approuvé : 1° les comptes de l'exercice de 1884 ; 2° la convention passée avec l'État relative au chemin de Mostaganem à Tiaret ; 3° celle de la ligne stratégique de Madzbah à Méchheria, plus l'autorisation d'émettre des obligations ; 4° celle du **traité avec la Banque commerciale et industrielle** ; 5° nominations d'administrateurs.

Sont nommés MM. Garnier, Sazerac de Forge, Bourgeois, G. Carié et G. Cahen. Ainsi se trouvent réalisées les espérances que ce Bulletin a entretenues, contre vent et marée, dans l'intérêt des actionnaires et des obligataires de la Société franco-algérienne.

L'Exposition universelle de 1889.

(*Le Journal des débats*, 24 septembre 1886)

Le *Journal officiel* continue la publication de la liste des souscripteurs au capital de garantie. Parmi les principales souscriptions, nous relevons les suivantes :

Banque commerciale et industrielle 100.000

BANQUE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

(*Le Capitaliste*, 1^{er} décembre 1886)

Après avoir étudié en détail les transformations que la Banque commerciale et industrielle avait fait subir à son capital-actions, nous avons estimé que l'exercice devant succéder à la transformation susdite, dégagé des embarras passés, pourrait se terminer par un inventaire satisfaisant.

Nous disions, en effet :

« Ayant ainsi liquidé ou supprimé les difficultés de sa situation passée, la Banque commerciale et industrielle pourra peut-être fonctionner avec plus d'avantages. Le prochain inventaire sera donc très intéressant à étudier, tant au point de vue de la réalisation des versements et des modifications capitales qu'au point de vue des opérations qui auront été entreprises ¹¹. »

¹¹ Voir le *Capitaliste* du 13 mai 1885.

Le rapport sur l'exercice 1885 nous renseigne dès les premières lignes sur le résultats des modifications intervenues.

Comme on vient de le voir, la réalisation des versements nous avait quelque peu préoccupés ; nous avons la satisfaction de constater que, sur les cinquante mille actions du capital primitif, il ne reste, d'après le rapport, que 1.824 actions n'ayant pas encore effectué le versement de 125 fr. appelé. Ceci représente à peine 228.000 francs dont la rentrée, dit toujours le rapport, est assurée à bref délai.

L'administration se montre satisfaite de ce résultat qui, comme elle le dit fort justement, assure la valeur financière de la Société.

Quant aux opérations de l'année 1885, il est pour ainsi dire superflu d'indiquer qu'elles ont affecté le caractère d'une série de liquidations.

Aucune affaire nouvelle n'a été entreprise, mais la société est entrée dans des participations pour des opérations faites par les grands établissements de crédit :

Le rapport mentionne :

L'émission des obligations de Tiaret à Mostaganem et le placement de celles des lignes de Modzbach-Méchémia et Aïn-Thizi-Mascara, dont les titres sont garantis par l'Etat. Ces participations étaient liquidées au moment de la publication du rapport.

En dehors des affaires précédentes, on sait que la Banque commerciale et industrielle est engagée très avant dans la Société des Briqueteries de Vaugirard*.

Le rapport fait observer que la réduction du capital de cette société de 14 millions 6/10 à 10 millions de francs est favorable à la Banque commerciale et industrielle, parce qu'elle augmente son quantum dans la répartition des bénéfices annuels.

Parlant ensuite de l'outillage et de la production des briqueteries, le même rapport se montre plein de confiance dans l'avenir à cause des travaux qui seront provoqués par l'Exposition universelle, par l'exécution du Métropolitain et de la Bourse du commerce.

Voici comment se présente le bilan de l'exercice 1885 :

ACTIF	
Espèces en caisse et à la Banque	1.290.575
Portefeuille	7.486.055
Comptes courants débiteurs	5.906.202
Actions et obligations	4.529.022
Frais de premier établissement	647.583
Loyer d'avance	11.875
Acompte aux actions sur intérêts	221.149
Total	20.092.461
PASSIF	
Capital social	15.000.000
Effets à payer	570.000
Comptes courants créditeurs	3.771.215
Réserve statutaire	170.190
Réescrpte du portefeuille	28.176
Intérêts et dividendes à payer	6.107

Profits et pertes	546.773
Total	20.092.461

Le produit brut s'est élevé à fr. 827.624

et les frais généraux à 280.251

D'où bénéfice net ci-dessus mentionné de 546.773

Les frais généraux sont assez considérables, étant environ les trois huitièmes du produit brut. Le rapport ne mentionne nulle part le solde restant à encaisser sur les 125 fr. appelés par action ; vraisemblablement, c'est dans le chiffre des comptes courants débiteurs que cette somme doit figurer ; ces comptes, d'ailleurs, présentent une balance active en excédent d'environ 2 millions.

Le portefeuille-titres, actions et obligations, dépassant 4 millions 1/2, n'est nulle part détaillé, de sorte qu'il n'est pas facile de se faire une idée, même approximative, de la façon dont est évalué ce genre de titres.

Quoi qu'il en soit, après tous les prélèvements sociaux, la Banque a pu distribuer 15 fr. par action, soit 3 %.

Par ce temps de crise continue, on ne saurait se montrer difficile et il suffit de pouvoir constater que la banque peut attendre des temps meilleurs et qu'elle a su habilement se dégager des embarras passés et que nous avons, en leur temps, étudiés.

LES DÉCORATIONS DU 1^{ER} JANVIER [LÉGION D'HONNEUR]

(*Le Journal officiel de la République française*, 31 décembre 1886)

Finances CHEVALIERS

Bourgeois (Antoine-Pierre-Adolphe), banquier, président de la Banque commerciale et industrielle, administrateur de la Société des mines de Malfidano et de la Compagnie franco-algérienne, conseiller général et maire de Sainghin-en-Meloutois (Nord).

(*Le Capitaliste*, 19 octobre 1887)

La Banque commerciale et industrielle fait 320. Un acompte de 7 fr. 50 par action, impôt à déduire, sera payé à titre d'acompte sur les bénéfices de l'année 1887, à partir du 2 novembre.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE (*Le Capitaliste*, 6 juin 1888)

Même dividende que l'an passé, c'est-à-dire 15 fr., mais quelques renseignements intéressants sur la liquidation des affaires ayant existé entre la Banque commerciale et industrielle et la Compagnie franco-algérienne, comme aussi sur la création de la caisse de liquidation des marchés à terme sur marchandises dont nous avons dit quelques mots dans notre étude précédente.

Tels sont les points saillants du rapport présenté à l'assemblée générale tenue le 20 avril 1888.

En ce qui concerne la Franco-algérienne*, le rapport nous apprend que les engagements de cette dernière ont été liquidés et qu'elle a cédé son domaine à une société créée sous le nom de Société du Domaine de l'Habera et de la Macta*.

Cette nouvelle société est substituée à la Compagnie franco-algérienne, quant à l'exécution de ses engagements hypothécaires envers la Banque commerciale et industrielle.

En ce qui concerne la caisse de liquidation, la Banque qui nous occupe a hésité à faire une Société spéciale, création à laquelle d'ailleurs, ainsi que le rapport le reconnaît implicitement lui-même, les circonstances économiques se prêtaient malaisément.

La Banque commerciale et industrielle s'est donc décidée à exécuter son idée sous forme d'une nouvelle branche d'opérations dépendant de son propre fonctionnement général, couverte par son propre capital, c'est-à-dire 15 millions, et désignée sous le nom de « Caisse de garantie des affaires en marchandises ».

L'idée mère de cette création se trouve exposée de la façon suivante dans le rapport que nous analysons :

« Le principe de cette caisse consiste à intervenir dans les contrats passés entre acheteurs et vendeurs pour en garantir l'exécution et à mettre, par son interposition, l'une et l'autre des parties à l'abri du risque provenant des variations de cours entre les dates plus ou moins éloignées de l'opération commencée et de sa réalisation. Son fonctionnement s'exerce par une liquidation quotidienne, suivant la mercuriale officielle des marchés qu'elle a inscrits et par l'inscription des différences de chaque jour. Les parties contractantes trouvant donc en elle un intermédiaire utile qui leur sert de garant moyennant une légère commission. C'est, en quelque sorte, un assureur qui suit, jour par jour, la marche du traité et régularise constamment la position de chacun des intéressés en maintenant toujours le dépôt ou cautionnement initial. »

Après avoir reproduit cet exposé, le rapport constate que la période préparatoire a été assez longue et que les avantages de la caisse n'ont pas été aussi bien compris qu'ils auraient dû l'être.

Terminons notre étude en donnant la récapitulation des deux derniers bilans :

(en MF)	1886	1887
Actif		
Caisse et banque	1.420	0.991
Portefeuille	8.539	8.639
Comptes courants débiteurs	5.543	4.774
Titres	3.813	4.367
Premier établissement	0.617	0.601
Loyer d'avance	0.011	0.012
Acompte aux actions	0.218	0.218
Totaux	<u>20.161</u>	<u>19.602</u>
Passif		

Capital social	15.000	15.000
Effets à payer	0.433	0.012
Comptes courants créditeurs	3.942	3.779
Réserve statutaire	0.196	0.220
Réescompte du portefeuille	0.048	0.038
Intérêts et dividendes à payer	0 022	0.034
Profits et pertes	0.520	0.519
Totaux	<u>20.161</u>	<u>19.602</u>
Produit brut	806.260	807.011
Frais généraux	286.241	287.740
Bénéfice net	520.019	519.271

Les produits sont sensiblement les mêmes et, quant à la légère réduction de l'actif brut, elle semble être principalement due à la réduction des encaisses.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Journal des finances*, 11 mai 1889)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu le 25 avril sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration.

Il ressort du rapport sur l'exercice 1888, que les opérations ont suivi leur cours normal et, grâce aux principes de prudence du conseil, les intérêts de la société, tenus à l'écart des spéculations aventureuses qui ont troublé le marché dans ces derniers temps, n'ont eu à en souffrir ni directement ni indirectement.

Le rapport du conseil résume comme suit l'exposé des comptes de l'exercice 1888.

Fr.

Les entrées en portefeuille ont été de 84.192.774 81

Les sorties de 76.498.402 60

Le mouvement général de l'exercice s'est élevé à 160.691.177 41

Les entrées en caisse et à la Banque de France ont été de 159.683.395 19

Les sorties de 158.769.030 68

Le mouvement général de l'exercice s'est élevé à 318.452.425 87

Le mouvement général des comptes courants en entrées et en sorties a été de 208 millions 319.022 fr. 83.

Le compte de profits et pertes, qui représente les bénéfices bruts, se solde, après avoir fait la part des créances litigieuses, par 840.233 fr. 36.

Déduction faite des frais généraux, du réescompte du portefeuille, de l'amortissement statutaire, des frais de constitution, installation, organisation, les bénéfices nets de l'exercice ressortent à 484.928 52

qui ont reçu l'application suivante :

Réserve légale : 24.246 40

Intérêts aux actions à raison de 15 fr. par action : 450.000 00

474.246 40

À reporter à nouveau 10.682 12

L'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Fixation du dividende de l'exercice à 15 fr. par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été distribué en novembre dernier, le solde, soit 7 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} mai prochain ;

2° Réélection de M. Eug. Sarlin ¹², administrateur sortant ;

3° Réélection de MM. Delpeuch et Venturelli ¹³ en qualité de commissaires des comptes pour l'année 1889.

Sur la proposition du président, l'assemblée vote des remerciements au personnel de la Banque et de la Caisse de garantie pour le zèle qu'il a apporté dans l'exercice de ses fonctions et son dévouement aux intérêts de la société.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Messager de Paris*, 25 avril 1890, p. 2)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, ancienne maison Bourgeois et C^{ie}, a eu lieu hier, sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration.

M. Marindaz remplissait les fonctions de secrétaire ; le nombre des actions représentées était au début de la séance de 17.845.

Nous avons signalé hier les résolutions votées par l'assemblée. Nous rappelons que les comptes de l'exercice 1889 ont été approuvés et que le dividende de cet exercice a été fixé à 15 fr. par action payables 7 fr. 50 depuis novembre dernier et 7 fr. 50 à partir du 1^{er} mai prochain. M. Raymond Fournier a été nommé administrateur en remplacement de son père, M. Lucien Fournier, décédé ; M. Gaubert, administrateur sortant, a été réélu. Les pouvoirs des commissaires, MM. Delpeuch et Venturelli, ont été renouvelés.

L'exercice 1889 ne diffère pas sensiblement de l'exercice 1888 au point de vue de l'importance des affaires. Les bénéfices de 1889, cependant, ont été un peu supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Comme d'usage, les réserves ont été notamment pourvues et des amortissements normaux ont été effectués. Le dividende enfin a été maintenu au chiffre de 15 fr.

Nous avons eu souvent l'occasion de signaler la direction prudente qui est imprimée aux opérations de la Société. Le conseil dirige principalement les efforts de l'activité sociale vers les opérations de banque qui offrent une source de profits abondante et sûre, grâce à l'excellente et solide clientèle que possède la Banque commerciale et dont elle favorise d'ailleurs l'accroissement par des mesures habiles et des créations opportunes. Dans cet ordre d'idées, nous avons déjà signalé le développement du service des titres et la création de la caisse de garantie.

À propos de cette dernière création sur les progrès de laquelle il convient de s'arrêter en raison de l'importance et de l'influence qu'elle peut avoir sur les résultats bénéficiaires de l'avenir, nous rappelons en peu de mots le principe de son fonctionnement.

Le principe de cette caisse, avons-nous expliqué, consiste à intervenir dans les contrats passés entre acheteur et vendeur pour en garantir l'exécution et à mettre par son interposition l'une et l'autre des parties à l'abri des risques provenant des variations de cours entre les dates plus ou moins éloignées de l'opération commencée et de sa réalisation. Son fonctionnement s'exerce par une liquidation quotidienne, suivant la

¹² Eugène Sarlin (1845-1925) : fils de l'entrepreneur Eugène Sarlin (1820?-1885). Poète et librettiste. Marié à la nièce du président Jules Grévy.

¹³ Venturelli : associé aux Sarlin dans le Chemin de fer Clermont-Tulle (*Journal des sociétés civiles et commerciales*, juillet 1885).

mercuriale officielle, des marchés qu'elle a inscrits et par l'encaissement des différences de chaque jour.

Les parties contractantes trouvent donc en elle un intermédiaire utile qui leur sert de garant moyennant une commission légère. C'est en quelque sorte un assureur qui suit jour par jour la marche du traité et régularise constamment la position de chacun des intéressés en maintenant toujours le dépôt ou cautionnement initial. Nous avons annoncé en même temps que le conseil, après avoir étudié longuement les moyens d'assurer la plus grande solidité et la plus grande sécurité au fonctionnement de cette caisse avait décidé non d'en constituer une Société spéciale, comme il avait pu en être question, mais de rattacher cette branche d'opérations à la Banque.

Cette caisse constitue donc un des services de la Banque et offre ainsi toute sécurité aux contractants.

Les avantages qu'elle présente au marché à terme des marchandises dont elle assure les opérations, livraisons et paiements moyennant une commission minime, sont indiscutables.

Le mouvement des affaires, déjà sensible en 1888, s'est notablement accentué en 1889. C'était à prévoir d'ailleurs. Une création de cette importance, si utile qu'elle puisse être, rencontre toujours des résistances dues aux idées anciennes. C'est progressivement qu'un principe se généralise et les meilleures idées ne sauraient échapper à la loi commune, lors de leur réalisation. L'expérience, heureusement, vient bientôt modifier les jugements et, pour être tardif, le succès souvent n'est que plus assuré. Dans cet ordre d'idées, le principe de la caisse de garantie a été bien favorisé, car son application, toute récente cependant, n'a rencontré que de rares opposants, et encore ces résistances ont-elles rapidement fléchi pour faire place à de solides adhésions.

Quelques chiffres vont d'ailleurs montrer la progression des affaires.

Le mouvement général des affaires enregistrées a été pour 1888 de 33.700,000 et pour 1889 de 94.351.000. Aussi l'exercice 1889, le deuxième exercice de cette caisse s'est-il clos par un bénéfice des plus encourageant.

Comparé à 1888, l'exercice 1889 est en augmentation pour les sucres pour les huiles.

Pour les sucres, les affaires ont triplé d'importance. Alors qu'en 1888, l'enregistrement à l'achat et à la vente était de 751,400 sacs, soit une moyenne de 1.800 sacs par jour, il s'est élevé pour 1889 à 2.131.600 sacs, soit une moyenne de 7.100 sacs par jour. La plus forte journée a atteint 57.000 sacs..

Nous ferons remarquer à ce propos que les bureaux de la caisse de garantie ont été transférés depuis le 1^{er} janvier dernier à la Bourse du commerce.

La comparaison de ces chiffres constitue un argument décisif en faveur de l'utilité et de l'opportunité de cette création. Le succès a été rapide, on le voit, et tout fait prévoir, que la période des résultats fructueux va s'accentuer.

Voici le bilan au 31 décembre 1889 :

ACTIF	
Espèces en caisse et a la Banque	533.333 08
Portefeuille	8.384.755 76
Comptes courants débiteurs	8.922.098 60
Actions et obligations	5.017.307 75
Frais de premier établissement	540.429 92

Loyer d'avance	11.875
Acompte aux actions sur intérêts	215.904 27
	<u>23.625.004 38</u>
PASSIF	
Capital social	15.000.000 00
Comptes courants créditeurs	7.727.005 18
Réserve statutaire	269.164 78
Réescampte du portefeuille	39.972 10
Intérêts et dividendes restant à payer	283.803
Profits et pertes : 808.125	
A déduire :	
Frais généraux : 283.066	525.059 32
	<u>23.625.004 38</u>

Ce bilan n'appelle à notre avis qu'une observation générale sur le peu d'importance des engagements de la Société mis en regard de ses disponibilités. Alors, en effet, que les comptes courants créditeurs s'élèvent à 7.200.000 fr., l'actif du bilan présente : portefeuille-effets 8.385.000 fr. ; espèces en caisse 533.300 fr. ; comptes courants débiteurs 9 millions environ, sans compter les actions et obligations qui dépassent 5 millions.

La situation financière de la Banque est donc des plus solidement assises.

Voici un aperçu du mouvement des comptes principaux en 1889.

Le mouvement général du portefeuille a été de 169.449.792 se subdivisant en : entrées 88.917.274 fr., sorties 80.532.518 fr.

Le mouvement général de la caisse a été de 312.614.813 fr. se décomposant comme il suit : entrées 156.574.073 francs, sorties 156.040.740 fr.

Le mouvement général des comptes courants en entrées et sorties a été de 229.900.300 francs.

Le mouvement de la caisse est sensiblement égal à celui de 1888. Mais les chiffres que nous venons de signaler pour les comptes courants et le portefeuille en 1889 sont supérieurs à ceux de 1888.

Après déduction des frais généraux et du escompte du portefeuille, les bénéfices se sont élevés à 525,059 fr. A déduire amortissement des frais de constitution, etc., 30.495 francs. Restent 494.563 fr., qui ont été ainsi répartis : réserve légale 24.728 fr., dividende 450.000 fr., à nouveau 19.835 fr.

Au cours de notre examen nous avons signalé les résultats d'ensemble obtenus par une administration habile et prudente en même temps que nous avons montré la situation financière solidement établie, il nous reste à indiquer que l'impression produite sur l'assemblée a été très bonne.

Toutes les résolutions proposées par le conseil ont d'ailleurs été approuvées sans discussion et à l'unanimité.

L. HARMANT

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Assemblée générale du 24 avril 1890
(*Le Journal des chemins de fer*, 3 mai 1890, p. 278
[pas de html. TIFF épouvantable])

Les actionnaires de cette société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, le 24 avril, sous la présidence de M. Bourgeois, président du conseil d'administration.

.....
L'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1889, et fixation du dividende de cet exercice à 15 francs par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été distribué au mois de novembre dernier, le solde, soit 7 fr. 50, sera payé à partir du 1^{er} mai prochain, sous des déduction des impôts au profit du Trésor ;

2° Ratification de la nomination de M. Raymond Fournier ¹⁴ en qualité d'administrateur ;

3° Réélection de M. Gaubert ¹⁵, administrateur sortant ;

4° Réélection de MM. Delpuech et Venturelli en qualité de commissaires des comptes pour 1890.

L'assemblée, sur la proposition du président, vote des remerciements au personnel de la Banque et de la Caisse de garantie pour son zèle dans l'exercice de ses fonctions et son dévouement aux intérêts de la société.

(*Le Temps*, 26 juillet 1890)

Les actionnaires de la Société des mines de Santa-Cruz (en liquidation) sont informés qu'ils peuvent se présenter, munis de leurs titres, dans les bureaux de la Banque commerciale et industrielle, rue du Quatre-Septembre, n^o 25, pour faire l'échange de leurs [...]

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Assemblée générale ordinaire de 28 avril 1891
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 9 mai 1891)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle (ancienne maison Bourgeois et Cie) a eu lieu, le 28 avril.

Il résulte du rapport présenté à cette réunion que le mouvement général du portefeuille a été, pendant l'exercice 1891, de 183.842.000 francs, dont 95.468.000 fr. aux entrées et 88.174.000 francs aux sorties. Le mouvement général de la caisse et du compte de la Banque de France s'est élevé à 376.749.000 francs, dont 189.029.500 francs, à l'entrée et 187.719.500 francs à la sortie. Quant au mouvement général des comptes courants, en entrées et en sorties, il a été de 271.363.783 francs.

¹⁴ Raymond Fournier (Paris, 1860-Paris, 1939) : fils de Lucien Fournier (ci-dessus) et de Jeanne Louise Delattre. Marié en 1891 à Louise Charlotte Moriquand. Une fille : Hélène (Mme Robert Desfossés, puis Mme Serge Paumier, directeur à l'Air liquide). Administrateur des Mines de Malfidano et de la Société immobilière parisienne de la plage de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine).

¹⁵ Louis Gaubert : fondateur de la Compagnie française des mines de San Martin et de la Compagnie française des allumettes de Honduras (*Paris-Capital*, 11 février et 21 octobre 1891).

La caisse de garantie des marchandises n'a pas pris l'extension qu'on espérait. En 1890, il n'a été enregistré comme ventes et achats de sucre, que 1.769.600 sacs contre 2.131.600 en 1889. La diminution de ces opérations a porté sur un mois qui, d'ordinaire, est le plus actif, celui d'octobre où il n'a été enregistré que 119.200 sacs au lieu de 464.200 en 1889, soit une différence de 343.000.

En somme, le montant général des affaires enregistrées a été de 69.500.000 en 1890 contre 94.350.000 en 1889.

« Bien que les résultats du dernier exercice, dit le rapport du conseil, soient inférieurs à ceux du précédent, nous n'en gardons pas moins la conviction que notre caisse de garantie, qui répond à un besoin de sécurité dans les transactions, aura, en sa qualité d'assurance, son jour d'application courante ».

Les produits bruts ont atteint	839.280 fr. 57
Les frais généraux ont été de	287.340 fr. 36
et le réescompte du portefeuille a pris	33.635 fr. 60
soit ensemble	319.975 fr. 96
Il est resté	519.304 fr. 61
Dont il faut retrancher l'amortissement des frais de constitution d'organisation, etc.	30.495 fr. 38
Bénéfice net	483.809 fr. 13

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

5 % à la réserve légale 24.440 45

Dividende à raison de 15 fr. par action, dont 7.50 payés depuis le 1^{er} novembre dernier, et 7,50 payables à partir du 1^{er} mai prochain 450.000 00

Report à nouveau 14.368 68

Total 428.809 13

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1890 et fixé à 15 francs par action le dividende de cet exercice. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé au mois de novembre dernier, le solde, de pareille somme, sera mis en distribution à partir du 1^{er} mai prochain.

MM. [Louis] Sarlin père ¹⁶ et Faudon ¹⁷ ont été réélus administrateurs, et MM. Delpeuch et Venturelli, commissaires, pour la vérification des comptes de l'exercice 1891.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Assemblée générales ordinaire et extraordinaire du 26 avril 1892
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 avril 1892, p. 285)

¹⁶ Louis Sarlin (1817-1891) : gros entrepreneur en France et en Algérie. Co-fondateur de la Société des lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie. Son fils Louis Sarlin (1841-1915), brillant escrimeur, récompensé de la Légion d'honneur pour la construction des magasins généraux de Roubaix, marié à une Dlle Périvier, fille du premier président de la cour d'appel de Paris, fut longtemps président des Tramways de Royan (voir plus bas).

¹⁷ Faudon : associé aux Sarlin dans le Chemin de fer Clermont-Tulle (*Journal des sociétés civiles et commerciales*, juillet 1885).

[pas de html. Minusc. grasses, déliés dtx, TIFF épouvantable]

Les actionnaires de la Banque commerciale et industrielle se sont réunis, le 26 avril, en assemblée ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1891 et décidé le report à nouveau de la somme de 482.412 fr., formant le bénéfice net de cet exercice.

MM. Frédéric Flersheim¹⁸ et Eugène Guieu ont été nommés administrateurs.

M. Bourgeois, administrateur sortant, a été réélu.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Delpuech et Venturelli, ont été renouvelés.

Ces diverses résolutions ont été votées à l'unanimité.

À titre extraordinaire, l'assemblée a voté les résolutions suivantes :

La fonds social est réduit à 8.000.000 de francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.

Cette réduction s'opérera :

1° Par l'abandon à la Banque, pour en faire l'annulation ensuite, de 5.724 actions Banque commerciale et industrielle appartenant actuellement aux débiteurs de la Banque et figurant dans la seconde catégorie de ses « prêts sur actions Banque commerciale et industrielle » contre décharge à donner à ces débiteurs d'une somme de 1.908.000 fr.

2° Par l'achat à la Bourse, au mieux des intérêts de la société, pour en faire l'annulation ensuite, de 276 actions de la Banque commerciale et industrielle ;

3° Par l'échange du 24.000 actions Banque commerciale et industrielle restant contre 16.000 actions Banque commerciale et industrielle nouvelles, à raison de 3 actions anciennes, libérées 500 fr.

Le conseil d'administration est chargé de prendre les mesures qu'il jugera nécessaire pour la réalisation de cet échange à l'égard des actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à trois ou ne correspondant pas à un multiple de trois. Les titres de ces actions nouvelles seront délivrés soit nominatifs, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Comme conséquence de la réduction du capital, le nombre de cent actions dont chaque administrateur doit être propriétaire est réduit à soixante-quinze ; celui de vingt actions qu'il faut posséder pour faire partie des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, est réduit à quinze, et chaque actionnaire a autant de voix qu'il a de fois quinze actions, soit par lui-même, soit comme mandataire sans pouvoir, en aucun cas, réunir plus de vingt voix.

Noms des administrateurs en fonctions au 31 décembre 1891
(*Paris-Capital*, 27 juillet 1892)

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

MM. Bourgeois, Faudon, [Louis] Gaubert, [Émile] Mauger, Eugène Sarlin, F[réderic] Flersheim, Eugène Guieu.

¹⁸ Frédéric Flersheim : ancien de la Banque franco-égyptienne, de la Banque française des colonies et de la Banque internationale de Paris. Liquidateur en 1893 de la Société de San-Lorenzo (Mexique). Démissionnaire en 1895 de la Banque nationale de Saint-Domingue. Administrateur à partir de 1902 de la Banque spéciale des valeurs industrielles. Obsèques dans *Le Figaro*, 2 juin 1907. De son mariage avec une Dlle Sée, Frédéric Flersheim eut au moins deux filles — Suzanne, mariée en 1908 à Pierre Lenoir, et Jacqueline, mariée en 1922 à Jacques Legueu, ingénieur des poudres —, et un fils, Georges, lieutenant d'artillerie, tué en 1915 en cours d'expérience à Wippe-Cabaret, Belgique.

Banque commerciale industrielle
(*Le Journal des débats*, 29 avril 1892)
(*Paris-Capital*, 25 mai 1892)

L'assemblée générale extraordinaire de la Banque commerciale industrielle qui a été tenue hier a adopté la résolution suivante :

Le fonds social est réduit à 8.000.000 de francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.

Cette réduction s'opérera :

1° Par l'abandon à la Banque, pour en faire l'annulation ensuite, de 5.724 actions Banque commerciale et industrielle, appartenant actuellement aux débiteurs de la Banque et figurant dans la seconde catégorie de ses « prêts sur actions Banque commerciale et industrielle » contre décharge à donner à ces débiteurs d'une somme de 1.908.000 fr.

2° Par l'achat à la Bourse, au mieux des intérêts de la société, pour en faire l'annulation ensuite, de 276 actions de Banque commerciale et industrielle ;

3° Par l'échange des 24.000 actions Banque commerciale et industrielle restant, contre 16.000 actions Banque commerciale et industrielle nouvelles, à raison de trois actions anciennes libérées de 500 fr., contre deux actions nouvelles libérées de 500 fr.

Le conseil d'administration est chargé de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour la réalisation de cet échange à l'égard des actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions, inférieur à trois ou ne correspondant pas à un multiple de trois.

Les titres de ces actions nouvelles seront délivrés soit nominatifs, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Comme conséquence de la réduction du capital, le nombre de cent actions dont chaque administrateur doit être propriétaire est réduit à soixante-quinze ; celui de vingt actions qu'il faut posséder pour faire partie des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires est réduit à quinze, et chaque actionnaire a autant de voix qu'il a de fois quinze actions, soit par lui-même, soit comme mandataire, sans pouvoir, en aucun cas, réunir plus de vingt voix.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 22 avril 1893)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle à Paris a eu lieu hier. Elle a voté la distribution d'un dividende de 15 fr. pour l'exercice 1892, sur lequel un acompte de 7 fr. 50 a été payé le 15 janvier. Le solde de 7 fr. 50 sera payable le 15 juillet.

L'assemblée, en dehors de la dotation de la réserve légale, a approuvé un amortissement ordinaire de 14.395 fr. 75 et un amortissement extraordinaire de 31.122 fr. 45 des frais de premier établissement.

Renseignements et avis financiers.
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1893)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle s'est tenue le 20 avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1892 et voté la distribution d'un dividende de 15 fr. pour l'exercice 1892, sur lequel un acompte de 7 fr. 50 a été payé le 15 janvier dernier. Le solde de 7 fr. 50, moins l'impôt, sera payable le 15 juillet prochain.

L'assemblée, en dehors de la dotation à la réserve légale, a approuvé un amortissement ordinaire de 14.395 fr. 75 et un amortissement extraordinaire de 31.122 fr. 75 des frais de premier établissement. Elle a décidé de reporter à nouveau 11.045 fr. 49.

M. [Émile] Mauger, administrateur sortant, a été réélu.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Delpeuch et Venturelli, ont été renouvelés. Toutes ces résolutions ont été votées sans discussion et à l'unanimité.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 8.000.000 de francs entièrement versés
Siège social : 8, rue Auber, Paris
(*Le Journal des débats*, 2 mai 1894)

RÉSOLUTIONS
votées par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1894.

1^{re} résolution

L'assemblée générale ordinaire, conformément au rapport du conseil d'administration et après avoir entendu le rapport du commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1893, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, le dividende de l'exercice 1893 est fixé à 12 fr. 50 par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé le 15 janvier 1894, le solde, soit 5 fr. par action, sera payé à partir du 15 juillet 1894, à la Banque commerciale et industrielle, sous déduction des impôts au profit du Trésor et contre remise du coupon n° 22.

2^e résolution

L'assemblée générale réélit, comme administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. L[ouis] Gaubert, administrateur sortant.

3^e résolution

En vertu de l'article 38 des statuts, l'assemblée générale réélit M. Venturelli, en qualité de commissaire des comptes pour l'année 1894 et nomme, en la même qualité, M. Delpeuch fils, en remplacement de M. Delpeuch père, décédé.

L'assemblée générale décide également que chacun des deux commissaires pourra agir seul, en cas d'empêchement quelconque de son collègue, et fixe leurs honoraires à 1.200 fr. pour chacun d'eux.

RÉSOLUTIONS
votées par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1894

1^{re} résolution

Le capital social de la Banque commerciale et industrielle est réduit de 8 millions de francs jusqu'à 6 millions de francs.

Cette nouvelle réduction sera mentionnée sur les titres par l'apposition d'une griffe.

L'article 9 des statuts sera modifié conformément à la réduction du capital.

La présente résolution sera déposée et publiée conformément à la loi par les soins du conseil d'administration auquel tous pouvoirs sont conférés à cet effet.

2^e résolution

Le conseil d'administration est autorisé à racheter jusqu'à concurrence de 4.000 actions de la Banque commerciale et industrielle aux conditions suivantes :

1° À partir du 30 avril jusqu'au 10 mai 1894 inclusivement, les actionnaires de la Banque commerciale et industrielle pourront déposer, au siège social, 8, rue Auber, à Paris, les actions Banque commerciale et industrielle dont ils sont détenteurs et obtenir de la Société le rachat à 330 fr. d'une action sur chaque quatre actions ainsi déposées.

La contre-valeur des titres rachetés par la Société sera payée en espèces aux actionnaires vendeurs à partir du 15 mai 1894 et en même temps les titres non rachetés leur seront rendus.

2° Ceux des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle qui auront déposé leurs actions au siège social dans le délai du 30 avril au 10 mai 1894 inclusivement, pourront, jusqu'au 10 mai inclusivement, faire offre ferme et par écrit à la société de lui céder partie ou totalité dès trois actions ou multiples de trois actions non rachetées par la Société et ce au prix de 330 fr. par action, pour l'éventualité où le rachat total de 4.000 actions n'aurait pas été rempli.

La société rachètera les titres ainsi mis à sa disposition à raison de 330 fr. l'action, proportionnellement à l'offre totale, afin de compléter l'achat de 4.000 actions autorisé.

Préférence sera donnée aux fractions d'actions Banque commerciale provenant des offres des actionnaires possesseurs de moins de quatre actions ou multiples de moins de quatre actions.

La contre-valeur des titres ainsi rachetés par la Société sera payée en espèces aux actionnaires vendeurs, à partir du 15 mai 1894 et, en même temps, les titres non rachetés par la société leur seront rendus.

3° Pour parfaire l'achat de 4.000 actions de Banque commerciale et industrielle qui n'aurait pas été rempli par les ventes des actionnaires, comme il vient d'être dit, il sera procédé par achat à la Bourse de Paris, par ministère d'agent de change, au mieux des intérêts de la Société et sans que le prix d'achat ne puisse dépasser 330 fr. par action.

3^e résolution

Les titres ainsi achetés seront annulés et détruits et le capital social de la Banque commerciale et industrielle se trouvera en conséquence réduit de la valeur nominale des actions qui auront été rachetées et annulées.

La différence entre le prix coûtant des actions et la valeur nominale des titres annulés servira d'abord aux amortissements que le conseil d'administration jugera utiles et dont il rendra compte à la première assemblé générale dés actionnaires le surplus servira ensuite à l'augmentation des réserves.

4^e résolution

Le conseil d'administration est autorisé à modifier l'article 9 des statuts de la société en conformité des résolutions qui précèdent. Cette modification sera indiquée sur les statuts actuels et partout où besoin sera.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et au porteur d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités de dépôt et publications.

Réélection Frédéric Flersheim, administrateur sortant.
Georges Dupuich, commissaire des comptes en remplacement de M. Venturelli, décédé.

AGE

Vente de portions de terrain dépendant de la propriété Paris-Grenelle, rue du Théâtre, 49 et 51

Capital réduit de 6 à 5 MF.

Conseil autorisé à racheter 2.000 actions.

Banque commerciale et industrielle (*Le Journal des chemins de fer*, 18 juillet 1896)

La Chambre syndicale des agents de change publie l'avis suivant :

Par suite des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, en date du 28 avril 1896, qui a voté la réduction du capital social de 6 à 5 millions au moyen de l'achat et de l'annulation de 2.000 actions, la chambre syndicale a décidé qu'à partir du 15 juillet, les actions de la dite banque ne seront plus négociables qu'au nombre de 10.000 *[sic]*, en titres pouvant être numérotés de 1 à 16.000 *[sic]*, coupon n° 26 détaché, et munis de l'estampille suivante « Capital social 5 millions de francs entièrement versés. Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1896. »

PETITE REVUE FINANCIÈRE (*Le Journal des débats*, 29 avril 1897)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu le 27 avril, a fixé le dividende pour l'exercice 1896 à 17 fr. 50 c. par action et a décidé de porter une somme de 150.000 fr., soit 15 fr. par action, à la réserve extraordinaire cette dernière, avec la réserve statutaire, atteindra ainsi 901.000 fr.

Banque commerciale et industrielle (*Le Journal des chemins de fer*, 22 mai 1897, p. 366-367)

L'exercice 1896, dont il a été rendu compte aux actionnaires de la Banque commerciale et industrielle réunis en assemblée générale ordinaire le 27 avril dernier, est, ainsi que le constate le rapport du conseil d'administration, le plus favorable que la société ait eu depuis qu'elle existe. Il restera probablement supérieur à l'exercice courant qui, jusqu'à présent, a été troublé par les événements politiques.

Au 31 décembre 1896, le portefeuille, composé de valeurs de premier ordre et de tout repos, renfermait 2.537 effets de 331 fr. 33 en moyenne. Du total des endos de la Société, montant à 916 239 fr., il n'y avait que 25.617 fr. en circulation.

Les comptes courants débiteurs figurent au bilan pour 230.857 fr., en diminution de 230.857 fr. *[sic]*, sur ceux du 31 décembre 1895. Sur ces 230.857 fr., 60.725 fr. étaient garantis par des valeurs.

Le portefeuille actions et obligations représentait 4.478.089 fr., au 38 espèces de valeurs différentes, à une exception près toutes négociables en Bourse. L'exception

porte sur 4.088 actions nouvelles de la Société centrale des Briqueteries de Vaugirard qui sont toujours comptées à raison de 500 fr. l'une. En 1898, cette affaire s'est améliorée ; elle donnera 15 fr. pour l'exercice.

L'immeuble et les terrains de Grenelle figurent pour 37.000 fr.. comme au bilan précédent.

Jamais la situation financière de la banque n'a été plus satisfaisante. ainsi qu'en témoigne le compte profits et pertes. Les bénéfices bruts de l'exercice se sont élevés à la somme de 496.278 fr. qui, frais généraux et réescompte du portefeuille déduits pour 152.384 fr., laissent un bénéfice net de 843 893 fr.

Un dividende de 32,50 pourrait être distribué, mais il importe de fortifier les réserves et le conseil croit devoir ne proposer qu'une répartition de 17,50, ne demandant que 175.000 fr. 150.000 fr. sont portés à la réserve extraordinaire qui, de cette façon, atteint le chiffre de 500.000 fr. La réserve légale est parvenue à celui de 404.966 fr.

Le rapport des commissaires, qui a été lu après celui du conseil d'administration, confirme celui-ci de tout point. Il rappelle, en passant, que le bénéfice résultant de la réduction du capital de 6 à 5 millions, par le rachat de 2.000 actions à 325 fr. l'une, a été de 350.000 fr. et que ce bénéfice figure dans la réserve extraordinaire.

Appelée à délibérer après avoir pris connaissance de ce dernier rapport, l'assemblée a voté les résolutions suivantes, à l'unanimité.

.....

Deuxième résolution

L'assemblée générale réélit pour six années, en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. Louis Faudon, administrateur sortant.

Troisième résolution

En vertu de l'article 38 des statuts, l'assemblée générale réélit MM. Delpeuch fils et Georges Dupuich en qualité de commissaires des comptes pour l'année 1897.

.....

(*Le Temps*, 30 avril 1898)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu hier, a fixé le dividende pour 1897 à 17 fr. 50 par action, comme pour l'exercice précédent. Les administrateurs sortants, MM. A. Bourgeois et Eugène Guieu, ont été réélus.

JURISPRUDENCE

COUR D'APPEL DE PARIS (1^{re} ch.)

Présidence de M. Périvier, 1^{er} président

Audiences des 19, 20, 21, 26, 27, 28 avril, 3, 10 et 17 mai 1898.

(*L'Argus. Journal international des assurances*, 25 septembre 1898)

Des héritiers attaqués par un procès qu'ils vont d'ailleurs gagner, contestent l'assemblée générale du 16 décembre 1893 des Assurances La Nation, qui a validé l'instance, au prétexte :

« qu'au nombre des actionnaires présents à cette assemblée, se trouvait un sieur Bourgeois, propriétaire de 3.400 actions dont il n'était pas régulièrement porteur »

Mais «... le Sieur [Adophe ?] Bourgeois a assisté à cette assemblée en qualité de porteur, non de 3.400 actions, mais de 2.891 seulement ;

Qu'il ressort, en outre, des justifications fournies au Tribunal, que le tiers précité était devenu régulièrement propriétaire des titres qu'il a alors présentés, en raison de l'adjudication qui en avait été faite à la Bourse de Paris, le 12 octobre 1893, par ministère de Moïse, agent de change, à la suite du refus par les actionnaires de satisfaire aux appels de fonds ; etc. »

1899 (février) : souscription à 1.250 actions des Verreries de Moscou, siège à Bruxelles. Exploitation des brevets de Claude Boucher, maître verrier à Cognac.

CATEMOU
[mines de cuivre au Chili]
(*Paris-Capital*, 28 juin 1899)

Voici la liste des principaux souscripteurs d'actions de cette société :

Banque commerciale et industrielle 300

(*Le Temps*, 28 avril 1900)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque commerciale et industrielle, qui a eu lieu hier, a fixé le dividende pour 1899 à 17 fr. 50 par action, comme pour l'exercice précédent. L'assemblée a réélu M. Adolphe Bourgeois, administrateur sortant.

ADJUDICATION de M^e Huillier, notaire à Paris, 83, bd Haussmann,
le lundi 11 juin 1900 à 1 heure
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1900)

DIVERSES VALEURS dépendant de la succession de M. H. DÉBROUSSE. — Actions de l'Autorité, du Sunium [mines grecques], British South African (Chartered), Banque commerc. et industr. [dite Banque Bourgeois]. — Obligations des Forges de Champagne, Habra-Macta, etc. Plusieurs lots. Consignat. pour enchérir 530 fr. S'adr. à M^e G. Morel d'Arleux, not., 15, rue des Saints-Pères, et à M^e Huillier, dépôt. de l'ench.

NÉCROLOGIE
Adolphe Bourgeois
(*Le Temps*, 26 mars 1901)

On annonce la mort de M. Adolphe Bourgeois, président du conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle, ancien conseiller général du Nord. M. Bourgeois était beau-père de M. Jules Develle, ancien ministre.

FRÉDÉRIC FLERSHEIM, PRÉSIDENT

Banque commerciale et industrielle

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 27 avril 1901)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Banque a eu lieu le 25 avril, sous la présidence de M. Flersheim, président du conseil d'administration.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires, elle a, approuvé les comptes de l'exercice 1900, tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration et fixé le dividende à 10 fr. par action.

Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé le 15 janvier dernier, le solde, soit 2 fr. 50, sera mis en paiement le 15 juillet prochain.

Le rapport a annoncé aux actionnaires la mort de M. Adr. *[sic : Adolphe]* Bourgeois, fondateur et président de la banque, et la nomination à la présidence de M. F[rédéric] Flersheim, dont les fonctions d'administrateur délégué, qu'il remplissait jusqu'ici, cessent d'exister.

L'assemblée a nommé administrateurs MM. Jules Silvain et Eugène Sarlin, ce dernier administrateur sortant, et a réélu, en qualité de commissaires des comptes pour l'exercice 1901, MM. L. Delpeuch et G. Dupuich.

Jules Paul Silvain
(Paris, 1856-Paris, 1922)

Né à Paris, le 10 septembre 1856.
Fils de Joseph Silvain et Marie Lévy. Frère d'André.

1878 : fondateur de la maison de commerce J. Silvain (armement maritime et commerce général) avec succursale à Hambourg. : chargé des intérêts en Allemagne de la Compagnie de navigation E. Grosos (devenue Compagnie havraise péninsulaire)(1880) et des Chargeurs réunis (1881).

1884 : rapport à la commission de la chambre des députés sur la création de chambres de commerce françaises à l'étranger.

1880-1885 : services signalés aux navires de commerce sous pavillon français.

1886 : chargé des intérêts et du développement de Port-Saint-Louis-du-Rhône auprès des armateurs étrangers.

1887 : administrateur délégué et fondateur de la Compagnie de transports maritimes et d'affrètement (affrètement de voiliers au long cours).

1889 : administrateur délégué de la Compagnie nationale d'armement.

1890 : participation active à l'étude et à la création du port de Tunis.

1891 : officier royal du Cambodge.

1894 : chargé par la Compagnie française des câbles télégraphiques de son trafic en Allemagne, Angleterre et Scandinavie : le développe d'une façon considérable.

1894 : Administrateur de la Société internationale des jumelles de théâtre.

1896 : voyage d'exploration au Cripple creek (montagnes Rocheuses, Colorado). Obtient pour les intérêts français une importante participation dans la 1re entreprise minière de la contrée.

1899 : administrateur de la Compagnie française d'électricité de Lourenço-Marquès.

1898 : conseiller du commerce extérieur.

1900 : signalés services dans le placement de jeunes Français dans le commerce à l'étranger.

1900 : administrateur délégué et fondateur de la Société parisienne d'études industrielles ayant pour but de fournir à la Chambre syndicale du personnel de la Compagnie des omnibus les moyens financiers de poursuivre l'étude des lignes de tramways dont le syndicat demande la concession.

1886-1901 : chargé par les plus importantes maisons françaises d'assurer leurs transports maritimes (attestations des présidents des chambres de commerce).

Membre de la Société de géographie commerciale.

Auteur de : les Caravanes françaises de développement commercial à l'étranger.

Administrateur de la Banque française de l'Afrique du Sud.

1901-1907 : administrateur de la Banque commerciale et industrielle (« Banque Bourgeois »).

1901 : membre du comité de liquidation de la Banque française de l'Afrique du Sud. Membre du conseil de surveillance de la Société du *Figaro*.

Chevalier de la Légion d'honneur (1902) : parrainé par Gaston Calmette, du *Figaro*..

Administrateur de la Société centrale des briqueteries de Vaugirard, de la Banque spéciale des valeurs industrielles, de la Compagnie générale des mines, à Bruxelles (1903)...

Administrateur de la **Société minière de l'Afrique occidentale** (1901)

et de la **Baoule (Ivory Coast) Consolidated Mines Ltd** (1902).

Son représentant au conseil de la **Kokumbo (Ivory Coast Company)**.

Administrateur (1911) et membre du comité de direction de la **Compagnie forestière Sangha-Oubangui (CFSO)**.

.....

Officier de la Légion d'honneur (1919).

Décédé à Paris, bd Haussmann, 162, le 10 mai 1922.

Banque spéciale des valeurs industrielles
(*Le Journal des finances*, 10 mai 1902)

nomination de MM. ... Jules Silvain et Eugène Guien [*sic* : *Guieu*], comme administrateurs.

MARIAGE
Marie Bellanger
Jean Guieu
(*Gil Blas*, 12 mai 1902)

M. Jean Guieu, fils du directeur de la Banque industrielle et commerciale, avec Mlle Marie Bellanger, fille du colonel des pompiers.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 25 avril 1903)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle a eu lieu hier. Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1902 et fixé le dividende à 15 francs par action contre 10 francs l'année précédente.

L'assemblée a réélu M. Eugène Guieu, administrateur sortant.

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 22 avril 1904)

L'assemblée qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. [Frédéric] Flersheim, a adopté il l'unanimité, les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale ordinaire, conformément au rapport du conseil d'administration, et après avoir entendu le rapport des commissaires approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1903, tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, le dividende de l'exercice 1903 est fixé à 15 francs par action. Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé le 15 janvier 1904, le solde, soit 7 fr. 50, sera payé à partir du 15 juillet 1904 à la Banque commerciale et industrielle, sous déduction des impôts et contre remise du coupon n° 42.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale réélit pour six années, en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. Émile Mauger, administrateur sortant.

Troisième résolution. — En vertu de l'article 36 des statuts, l'assemblée générale réélit., en qualité de commissaire des comptes, pour l'année 1904, MM. Delpeuch et Georges Dupuich.

L'assemblée générale décide également que chacun des deux commissaires pourra agir seul en cas d'empêchement quelconque de son collègue, et fixe leurs honoraires à 1.200 francs pour chacun d'eux.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Paris-Capital*, 15 mai 1904)

Cette société, très connue sur la place sous le nom de Banque Bourgeois, poursuit sans bruit son chemin. Son capital actuel est plutôt modeste (5 millions de francs), et modestes aussi sont la plupart des entreprises et opérations auxquelles elle s'intéresse. Cela n'empêche pas que, depuis plus de dix ans, elle a toujours distribué des dividendes variant de 10 à 17 fr. 50. Pour les dix dernières années, la moyenne de la répartition annuelle ressort exactement à 15 francs.

Ce chiffre peut paraître modique ; mais si on le compare aux résultats des banques similaires, fondées en même temps qu'elle, il faut se féliciter de la stabilité du dividende.

La Banque Bourgeois a joué autrefois un rôle moins modeste que celui qu'elle remplit actuellement. Fondée au début — en 1880 — au capital de 25 millions, elle s'occupait beaucoup d'escompter du papier de commerce à la nombreuse clientèle qu'elle avait recrutée.

Elle a alors changé son fusil d'épaule et s'est occupée du lancement d'affaires industrielles dont la plus importante et la plus connue, est la Société des Briqueteries de Vaugirard.

Mais cette branche n'a pas été très fructueuse et la banque l'a sinon abandonnée du moins considérablement réduite.

Par suite, elle a réduit aussi successivement son capital de 25 millions à 5 millions, divisé en 10.000 actions de 500 francs.

Aujourd'hui, ses opérations principales consistent en prêts sur nantissements, reports et participations financières.

L'exercice 1903 s'est soldé par un bénéfice net de 765.909 fr. 67 qui a permis de fixer à 15 francs le dividende de cet exercice, chiffre égal à celui des deux années précédentes.

Le bilan que nous avons sous les yeux montre que la banque opère exclusivement avec son propre capital.

La plus grosse partie de son capital est employée dans les trois postes d'opérations que nous indiquons ci-dessus.

À l'actif, nous relevons encore, comme chapitre important, le portefeuille d'actions et obligations, qui est évalué à 2 millions 771.659 fr. 85.

Au passif, les comptes courants créditeurs et les effets à payer n'atteignent pas ensemble plus de 833.000 francs.

Il nous semble que, grâce à la compétence de son conseil dont presque tous les membres sont réputés pour leurs capacités financières, grâce à la clientèle qu'elle a pu conserver, la Banque Bourgeois qui a sommeillé pendant de longues années pourrait et devrait se réveiller de sa torpeur et reprendre la place à laquelle lui donne droit sa bonne organisation dans notre activité financière.

Elle forme, avec le Crédit mobilier français, le Crédit foncier et agricole d'Algérie*, la Banque suisse et française [futur CCF] et quelques autres établissements similaires, le groupe des banques secondaires qui doivent prêter leur concours aux petites entreprises industrielles et commerciales saines, auxquelles la plate-forme des grands établissements n'est guère accessible.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1905)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale le 27 avril, ont fixé le dividende de 1904 à fr. 20 par action, contre fr. 15 pour 1903.

Société centrale des Briqueteries de Vaugirard*
(*Gil Blas*, 10 mai 1905)

MM. Bouju, Chevalier, Guieu [pdt de la Banque commerciale et industrielle], Jagerschmidt, Meunier, Mousnier-Lompré, [Jules] Silvain ont été réélus administrateurs.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 5.000.000 de francs entièrement versés
Siège social : 8, rue Auber, Paris
(*Le Capitaliste*, 4 janvier 1906)

Le conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle a décidé le paiement d'une somme de 7 fr. 50 par action, à titre d'acompte sur le dividende de l'exercice 1905

Banque commerciale et industrielle
(*Recueil financier belge*, 1906)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Fréd. Flersheim, président ; Eug. Guieu, Ch. Marindaz, Émile Mauger, Eug. Sarlin, J[ules] Silvain, tous de Paris.

Rapport d'avril 1904. — Le portefeuille-titres comprend trente-neuf espèces de valeurs facilement réalisables, évaluées aux cours du 31 décembre 1903, plus 1.563 actions Briqueteries de Vaugirard estimées à 500 francs l'une.

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 28 avril 1906)

L'assemblée générale de la Banque commerciale et industrielle a eu lieu le 26 avril, sous la présidence de M. F[rédéric] Flersheim, président du conseil d'administration.

Près de 7.800 actions étaient représentées.

Après avoir constaté que les bénéfices acquis au 31 décembre 1905 permettaient la distribution d'un dividende supérieur à 50 francs, l'assemblée a décidé la répartition d'un dividende de 20 francs, l'augmentation des réserves à raison de 7 fr. 50 par action et une application de 265.000 francs aux 1.075 actions Briqueteries de Vaugirard restant en portefeuille, et qui ne figureront plus qu'à raison de 250 francs aux bilans futurs.

M. A[ndré] Silvain a été nommé administrateur de la Banque. MM. L. Delpeuch et G. Dupuich ont été de nouveau nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1906.

Sur le dividende voté, un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé à partir du 15 janvier dernier, le solde, soit 12 fr. 50, sera mis en paiement le 15 juillet prochain.

André SILVAIN

Né le 27 juillet 1861 à Paris. Fils de Joseph Silvain et Marie Lévy. Frère de Jules (ci-dessus).

Attaché commercial volontaire au consulat général de France à Hambourg de 1879 jusqu'à la création des conseillers du commerce extérieur.

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 décembre 1900 : Chef (doyen) reconnu de la colonie française de Hambourg pour toutes les créations de bienfaisance, etc.

Administrateur de la Société centrale des briqueteries de Vaugirard et de la Société internationale des jumelles de théâtre.

Officier de la Légion d'honneur du 22 août 1926 (ministère des travaux publics) : président du Syndicat des agents d'affrètements maritimes de Paris

Les Éts Silvain à Hambourg ont été séquestrés et liquidés dès la première minute.

À l'armistice, M. Silvain a rétabli ses Éts très importants à Hambourg, très nécessaires à la défense de tous les intérêts français, sous la raison sociale Compagnie commerciale maritime, dont il est l'actionnaire très majoritaire et l'administrateur délégué. Agent des Chargeurs réunis, de la SNO, de la Havraise Péninsulaire. Importateur de marchandises françaises et coloniales, dont l'acajou et l'okoumé du Gabon.

Source : Base Léonore de la Légion d'honneur.

Avis de décès : *Le Temps*, 3 novembre 1932.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 août 1906)

Un réveil très marqué de l'activité sociale s'est produit au cours de l'année 1905 pour la Banque commerciale et industrielle dont les bénéfices ont atteint 559.510 fr. 53, soit plus du double de ceux de l'exercice précédent qui ne s'élevaient qu'à 232.638 fr. 82 ; c'est là le fait brutal qu'il nous faut enregistrer sans pouvoir établir dans quelles conditions cette brusque envolée des bénéfices a pu être obtenue, le compte de profits et pertes, que nous reproduisons ci-dessous d'après le rapport soumis à l'assemblée du 26 avril dernier, est, en effet, réduit au strict minimum.

	1904	1905
CHARGES		
Frais généraux	134.955 02	133.291 35
Réescompte du portefeuille	1.467 05	912 50
Total	<u>136.422 07</u>	<u>134.203 85</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	361.446 69	687.707 00
À déduire :		
Rappel des charges	<u>136.422 07</u>	<u>134.203 85</u>
Bénéfice net	225.024 62	553.503 65
Report de l'exercice précédent	7.614 20	6.006 88
Solde disponible	<u>232.630 82</u>	<u>559.510 53</u>

Le dividende a été, malgré l'augmentation des bénéfices, maintenu à 20 fr. par action, et les bénéfices ont reçu, comparativement à l'année précédente, l'affectation suivante :

	1904	1905
Réserve légale	11.631 94	27.975 53
Réserve extraordinaire	15.000 00	50.000 00
Dividende	200.000 00	200.000 00
Amortissement sur actions Briqueteries de Vaugirard	—	268.750
Report à nouveau	6.006 88	12.785 00
Solde disponible	<u>232.630 82</u>	<u>559.510 53</u>

L'augmentation des bénéfices, si elle n'a pas eu sa répercussion sur le chiffre du dividende, a, par contre, permis, comme on vient de le voir par le tableau qui précède, de prélever une somme de 268.750 fr. en vue d'amortir, de réduire de 500 à 250 fr. la valeur des actions Briqueteries de Vaugirard qui ont figuré jusqu'à présent pour leur valeur nominale. 448 de ces actions ont été, dans le courant de l'exercice dernier, réalisées au cours moyen de 355 30 ; la Société n'en possédait donc plus, au 31 décembre 1905, que 1.075 contre 1.553 au 31 décembre 1904.

La différence de 144 fr. 70 entre le prix de l'inventaire, soit 500 francs, et le prix moyen de vente, soit 355 fr. 30, a été passée par profits et pertes au fur et à mesure des réalisations.

Il ressort des rapports du conseil d'administration de la Société centrale des Briqueteries de Vaugirard, que les dividendes de cette société, qui avaient varié pendant les derniers exercices entre 7 francs et 8 fr. 50, sont brusquement tombés, en 1904, à 3 fr. 50.

Étant donné la tendance de plus en plus prononcée à remplacer la brique par d'autres produits là où cela est possible et à employer des briques de qualité inférieure

et bon marché, il ne semble pas que la Banque commerciale et industrielle puisse espérer, dans un avenir prochain, un relèvement de dividendes, et c'est la principale raison qui l'a poussée à profiter des circonstances favorables pour pratiquer l'amortissement dont nous venons de parler.

Il y a lieu cependant de remarquer que la valeur intrinsèque des actions de la Société centrale des Briqueteries de Vaugirard permet de dire que, si une autre solution que celle de la continuation de l'exploitation survenait, les détenteurs d'actions n'auraient que peu de déboires à redouter.

Voici, en effet, la valeur de chaque action des Briqueteries de Vaugirard, telle qu'elle ressort du bilan de cette société au 31 décembre 1904 :

Valeur disponible (déduction faite du passif de 50.563 fr. et du bénéfice de l'exercice 1904 : 48.043 93)	28 65
Valeur réalisable	74 3
Valeur en terrains	210 28
Valeur en chevaux et voitures	10 40
Valeur industrielle (bâtiments, marchandises, matériel, etc.)	210 66
Total	534 38

Tout en faisant abstraction de la valeur industrielle et en ne comptant aucune plus-value sur les terrains qui figurent dans les livres de la Société centrale des Briqueteries de Vaugirard pour leur prix d'achat originel, il y a vingt-cinq ans, le prix de l'action ressortirait donc à 323 72.

En dehors du stock de ces actions, le portefeuille de la Banque ne comprend, heureusement, que des valeurs facilement réalisables ; il se compose comme suit :

Fonds d'États, dont 121.107 50 en Bons du Trésor	1.662.604 40
Actions et obligations de chemins de fer	588.047 50
Actions de banques	293.378 25
Actions et obligations de valeurs industrielles	826.347 55
Actions Société centrale des Briqueteries de Vaugirard	537.500 00
Soit un total de	3.878.177 70

Les autres explications données par le rapport sur les différents chapitres du bilan font ressortir que le portefeuille sur France porté pour 313.908 fr. 10, se composait au 31 décembre de 306 effets, soit une valeur moyenne de 1.025 fr. 84 par effet ; les comptes courants créditeurs inscrits pour 723.689 fr. 75 sont en augmentation de 33.248 fr. 03 sur ceux au 31 décembre 1904 et sont représentés par 66 soldes débiteurs de clients et correspondants. Le montant des fonds employés en reports aux Bourses de Paris et Londres est de 2.501.799 fr. 85 contre 2.417.544 fr. 65 au 31 décembre 1904.

Une courte discussion a suivi la lecture des rapports et a porté principalement sur le chiffre du dividende que certains actionnaires trouvent trop peu élevé ; le président a défendu énergiquement les propositions du conseil, faisant remarquer que la Société ne

travaille qu'avec son propre capital sans utiliser de dépôts et a, par conséquent, besoin, plus que tout autre établissement de crédit, de fortifier avant tout ses réserves.

Les comptes ont été ensuite approuvés et la nomination de M. André Silvain, en qualité d'administrateur, a été ratifiée par l'assemblée.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 27 avril 1907)

L'assemblée générale de Banque commerciale et industrielle a eu lieu hier. Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, elle a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1906 et fixé le dividende à 20 francs par action, comme l'année précédente, tout en affectant une somme de 50.000 francs à la réserve extraordinaire. L'assemblée a nommé administrateur pour 6 ans M. Fernand Dol, et a réélu M. Eugène Sarlin, administrateur sortant.

JUIN 1907 : MORT DE FRÉDÉRIC FLERSHEIM
ÉMILE MAUGER, PRÉSIDENT

(Le Capitaliste, 26 septembre 1907)

La Banque commerciale et industrielle s'inscrit à 570.

L'assemblée générale ordinaire, convoquée pour mardi dernier, n'a pu être tenue, le quorum n'étant pas atteint ; 2.003 actions étaient présentes ou représentées, au lieu de 2.500 exigées par la loi. Une nouvelle convocation sera adressée aux actionnaires.

Voici le texte du rapport des commissaires qui devait être présenté à cette réunion :

Messieurs les actionnaires,

Conformément à vos statuts, le conseil d'administration a mis à notre disposition les livres et les écritures ainsi que le bilan au 30 juin dernier ; puis en raison de la convocation de cette assemblée et des propositions soumises à vos délibérations, nous avons été invités à vous faire connaître notre avis sur la situation active et passive de la Société.

Nous avons examiné la comptabilité qui est toujours régulièrement tenue, et successivement les différents chapitres du bilan.

Les chiffres qui y sont portés sont bien ceux qui ressortent des écritures et qui représentent les éléments réels de l'actif, comme au passif les comptes créditeurs.

Il nous restait à considérer si parmi les créances et les titres qui composent l'actif, il s'en trouvait dont le recouvrement ou la valeur de réalisation soit ou puisse devenir inférieure à l'importance pour laquelle ils ont été inscrits au bilan.

Le compte espèces en caisse et à la Banque de France a été vérifié ; il était bien au 30 juin, de 749.370 61

Le portefeuille de 32.340 00

a été pour la plus grande partie encaissé depuis ; ce qui reste est garanti.

Les comptes courants débiteurs 619.136 11

sont pour la plupart très divisés et semblent d'une solvabilité certaine.

Ce chapitre comprend cependant pour 400.000 fr. une créance sur la Société Olibet, payable en juin 1908, sans garantie particulière, mais la Banque commerciale ne possède en réalité que 29 % de cette créance, le surplus appartient à deux participants. La Société Olibet semble devoir continuer à faire honneur à ses engagements.

Les prêts sur nantissements pour 275.051 51
et les avances sur actions Banque commerciale et industrielle 22.759 35
sont tout à fait garantis.

Les reports, qui étaient au 30 juin de 2.442.916 75

semblent ne comporter, malgré leur importance, aucun risque pour vous. Ces opérations, dont les titres sont entre vos mains, sont de plus garanties par les contreparties et par les banquiers intermédiaires.

Les participation financières 268.066 85

pourraient peut-être, au moins deux d'entre elles, se solder en déficit, mais des provisions spéciales ont été affectées à leur bonne fin.

Le chapitre le plus important : actions et obligations 2.709.204 65

a déjà produit et donnera encore quelques différences en moins à la réalisation, en raison de la crise qui sévit depuis plusieurs mois sur la plupart des valeurs mobilières, même sur celles qui étaient considérées de tout repos.

Pour parer à celle éventualité qu'il faut toujours envisager en banque, votre Société avait eu la sage précaution de constituer des provisions et réserves qui vraisemblablement ne seront entamées que dans une faible proportion.

Les comptes suivants de l'actif et tous ceux du passif ne donnent lieu à aucune observation particulière de notre part, leur exactitude est certaine.

Paris, le 22 août 1907.

Les commissaires :
L. DELPEUCH, G. DUPUICH.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DES
TRAMWAYS DE ROYAN
Anonyme au capital de 487.500 fr.
SIÈGE SOCIAL : 13, bd MALESHERBES, À PARIS
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} octobre 1907)

Liste des obligations 4 % au porteur sorties au tirage annuel, pour être remboursées à partir du 1^{er} octobre 1908 à raison de 300 fr. net, soit à Paris, à la **Banque commerciale et industrielle**, 8, rue Auber, soit à Royan, à la succursale de la Société Générale : n° 74 — 122 — 163 — 284 — 378 — 464,

Rappel d'obligation n° 122 sortie antérieurement et non encore présentée au remboursement.

Le président du conseil d'administration,
L. SARLIN ¹⁹.

¹⁹ Louis Sarlin (1841-1915) : fils de l'entrepreneur Louis Sarlin (1817-1891) : voir ci-dessus.

LES FRÈRES Saül et Georges MERZBACH PRENNENT LE CONTRÔLE DE LA BANQUE

Banque commerciale et industrielle, 8, rue Aubert, Paris, 9^e. — Assemblée générale du 30 octobre 1907. —

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 octobre 1907)

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société a eu lieu au siège social, 8, rue Auber, sous la présidence de M. Émile Auger, assisté de M. Merzbach et Lambert, assesseurs.

M. Pornin occupait les fonctions de secrétaire.

Le nombre des actions présentes ou représentées était de 8.156.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à demain la publication du compte rendu in extenso de cette réunion.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1. L'assemblée générale ordinaire ratifie le choix comme administrateurs de MM. Robert Schuhmann, Alfred Schuhmann et Félix Pornin comme administrateurs, ce dernier démissionnaire par suite de sa nomination comme secrétaire général.

2. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires des comptes, approuve autant que besoin le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés à la date du 30 juin 1907 qui lui ont été présentés.

3. L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion jusqu'au 30 juin 1907.

4. L'assemblée générale accepte la démission de cinq administrateurs et nomme pour administrateurs pour les remplacer MM. Fernand de Carrère, Henri Genevois, Alphonse Lenoir, Saül Merzbach et Georges Merzbach, qui acceptent.

L'assemblée générale repousse ensuite la proposition qui lui est faite de tenir une assemblée générale extraordinaire en vue de dissoudre la société par anticipation.

En conséquence, il est décidé que la Société continuera à fonctionner.

Banque commerciale et industrielle

(*Gil Blas*, 5 novembre 1907)

(*Le Capitaliste*, 7 novembre 1907)

La Banque commerciale et industrielle s'est avancée de 560 à 565, 570 et 575.

Les actionnaires se sont réunis le 30 octobre dernier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. É[mile] Mauger, président du conseil d'administration, en vue de statuer sur la dissolution anticipée de la société. Le conseil a pensé qu'il était de l'intérêt de la banque de soumettre immédiatement cette proposition aux actionnaires afin de ne pas entraver par l'incertitude même de la durée de la société la marche de ses affaires. Après lecture de ce rapport et de celui des commissaires des comptes, le président a informé l'assemblée qu'il résultait de la feuille de présence déposée sur le bureau que la presque totalité des actionnaires, auteurs de la proposition tendant à la dissolution anticipée de la banque, ne possédaient plus leurs actions, qui ont été déposées pour l'assemblée par de nouveaux propriétaires. Le président a ajouté qu'en raison des grands intérêts acquis par ces derniers, qui possèdent la majorité des actions,

il avait paru au conseil que ceux-ci devraient avoir la plus grande part dans la gestion de leurs intérêts et, en conséquence, la plupart les membres du conseil actuel ont offert leur démission.

L'assemblée a approuvé, en tant que de besoin, les comptes et le bilan arrêtés au 30 juin 1907.

Quitus a été donné aux administrateurs ; l'assemblée a pris acte des démissions de MM. É[mile] Mauger, A. Boscher²⁰, F[ernand] Dol, R. Schuhmann, A. Schuhmann et A[ndré] Silvain, en remplacement desquels ont été élus MM. F. de Carrère²¹, H. Genevois²², A. Lenoir²³, Saül Merzbach²⁴ et Georges Merzbach²⁵. Le président a ensuite exposé à l'assemblée, qu'étant donné les modifications survenues dans la propriété des actions de la banque, il y a lieu de lui demander si elle veut tenir compte des demandes de dissolution anticipée dont le conseil a été saisi. L'assemblée décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de proposer cette mesure, et que l'assemblée extraordinaire, convoquée à la suite de l'assemblée ordinaire pour cet objet, est devenue inutile.

Ajoutons que les comptes du premier semestre le l'exercice en cours se soldaient par une perte de 11.744 fr., portée à 73.243 fr., si l'on y ajoutait le montant des frais généraux. Ce déficit provenait, non des opérations ordinaires de banque qui, au contraire, avaient produit un bénéfice supérieur à celui de la période correspondante de 1906, mais de la réalisation ou de l'estimation, faite au 30 juin 1907, des titres

²⁰ André Boscher (à distinguer d'Amédée Bocher, des Anciens Éts Cail) : marié à Blanche de Rycke. Administrateur de diverses sociétés minières. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

²¹ Fernand de Carrère (1849-1934) est d'abord receveur des finances, puis secrétaire de La Confiance-Incendie dont il devient administrateur (1888), vice-président (1895) et président (de 1911 à son décès). Son fils Louis sera à son tour administrateur de cette affaire qui avait créé une succursale en Argentine dès les années 1870. Fernand de Carrère devient aussi commissaire aux comptes de sociétés, en particulier de Châtillon-Commentry et de la Banque internationale de Paris, de son origine (1891) à son absorption en 1901 dans la BFCI (ou Banque Rouvier). Il entre en outre dans les conseils d'administration : Anciens Éts Cail en 1889 (poste qu'il échange l'année suivante contre celui de commissaire aux comptes), Crédit foncier colonial (1889), Pétroles Zipperlen/Société française des pétroles (1893-1895), Compagnie du télégraphe de Paris à New-York (1893), Compagnie française des câbles télégraphiques (1895), Compagnie française des métaux (1899), Secteur électrique de la rive de gauche de Paris (1904), Syndicat des obligataires des chemins de fer andalous et Banque commerciale et industrielle (1907), Banque Transatlantique, vice-président des Entrepôts et magasins généraux de Paris (EMGP) et des Docks et entrepôts de Rouen. Président de la Société française des charbonnages du Tonkin à partir de 1895, il cède son poste vers 1900 à Albert du Monplanet, président du CIC, mais en reste administrateur jusqu'à son décès. Il siégea aussi aux Charbonnages de Kébaïo et aux Houillères de Bérestow-Krinka.

²² Henri Genevois (1853-décembre 1908) : journaliste, admirateur de Gambetta. Administrateur du Métropolitain (1898) et de la Compagnie française des métaux (1899), président du Chemin de fer du Bois de Boulogne au Val-d'Or. Actionnaire de la Société des grandes marques alimentaires destinée à reprendre la Chartreuse (liqueur) à l'occasion de la liquidation des congrégations (il y côtoyait Henry Poidatz, directeur du *Matin* et, comme lui, administrateur du Métropolitain. Le principal actionnaire du *Matin*, Bunau-Varilla, étant le beau-frère du liquidateur...)

²³ Alphonse Lenoir (-1915) : journaliste. Fils de Paul Lenoir, inspecteur des bâtiments civils. Père de Pierre Lenoir, marié à la fille du banquier Frédéric Flersheim (ci-dessus). Pierre Lenoir fera l'objet de poursuites pour sa tentative de rachat, en 1915, du *Journal*, au moyen d'argent allemand transitant par la Suisse.

²⁴ Saül (ou Paul) Merzbach : successeur, avec son frère Georges, de leur père Bernard, banquier à Paris. Fait officier de l'instruction publique en 1901 après avoir obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900. Chevalier de la Légion d'honneur en 1913 (vingt-cinq ans de pratique professionnelle). Décès en avril 1915.

²⁵ Georges Merzbach (1874-1939) : marié à Alice Reitlinger, frère du précédent. Administrateur, avec Saül, de la Société cinématographique des auteurs et gens de lettres (SCAGL)(1908)... Administrateur de la Société agricole forestière et industrielle pour l'Afrique (SAFIA).

Propriétaire du château d'Ambloy (Loir-et-Cher). Chevalier (1925), puis officier (1938) de la Légion d'honneur. Père de Bernard Merzbach († 1928), Ida Merzbach (mariée en 1931 à André Heilbronner, auditeur au Conseil d'État) et Charles (1913-1985), médecin juif orthodoxe ayant émigré en Israël.

composant le portefeuille. Malgré la perte ci-dessus, l'actif réel de la Banque commerciale et industrielle représentait près d'un cinquième en plus du capital social.

De Beers*
(Le Capitaliste, 1^{er} janvier 1908)

On sait que les actionnaires se sont alarmés des procédés de l'administration de cette Compagnie qui, par un avis tardif, vient d'annoncer la non-distribution du dividende intercalaire des actions ordinaires. Beaucoup d'entre eux se sont concertés avec la Banque commerciale et industrielle et ont décidé de prendre l'initiative d'un groupement de défense. [...]

De Mello Brazilian Rubber Company*
Émission obligataire
(Le Capitaliste, 30 janvier 1908)

La Banque commerciale et industrielle, 8, rue Auber, à Paris, est chargée du service financier.

APPORTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE ET INDUSTRIELLE ENTRÉE AU CONSEIL DE MM. H.-E. BOYER ET Ernest GENTY

(Le Capitaliste, 20 février 1908)

La Banque commerciale et industrielle fait de nouveaux progrès à 605 et 610. Nous avons dit que les actionnaires, convoqués en assemblée générale extraordinaire, seront appelés, le 25 février courant, à statuer sur une proposition d'augmentation du capital social, qui serait porté de 5 millions, son chiffre actuel, à 8.500.000 fr.

Cette augmentation de capital se ferait par voie d'apports, les actions nouvelles devant être attribuées à la Société générale électrique et industrielle, qui rétrocéderait à la Banque commerciale un stock important d'actions Tramways de la Rive gauche, Nord-Ouest-Parisien et Est-Parisien.

EUGÈNE GUIEU, PRÉSIDENT

(Le Capitaliste, 27 février 1908)

La Banque commerciale et industrielle passe de 610 à 615..
Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, le 25 courant, sous la présidence de M. Guieu, président du conseil.
Ils avaient à statuer :

1° Sur le contrat passé avec la Société générale électrique et industrielle contenant rémunération des valeurs apportées par cette société à la Banque commerciale et industrielle ;

2° Sur une proposition d'augmentation du capital social résultant des clauses du contrat.

Après avoir entendu la lecture du contrat et du rapport du conseil d'administration, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée, après avoir pris connaissance de l'acte d'apport du 31 janvier 1908, accepte en principe, mais sous les conditions exprimées en cet acte, l'apport fait à la Banque, par la Société générale électrique et industrielle, de valeurs au porteur et de valeurs nominatives désignées audit acte.

2° L'assemblée, sous la condition de la réalisation dudit apport, décide d'augmenter le capital social de 3.500.000 fr. par la création de 7.000 actions de 500 fr. chacune, attribuées à la Société générale électrique et industrielle en représentation de son apport en nature.

Ces actions seront émises, conformément aux dispositions de l'acte d'apport, à 600 fr. par action représentant pour 500 fr. le capital nominal de l'action et pour 100 fr. une prime à porter aux réserves.

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions représentant le capital actuel avec droit aux bénéfices à partir de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 1908.

L'augmentation du capital sera définitive par l'accomplissement de la condition à laquelle elle est soumise, c'est-à-dire par la réalisation définitive de l'apport visé sous la première résolution.

3° L'assemblée, comme conséquence de la première résolution qui précède, nomme M. Jules Robert commissaire, chargé d'apprecier la valeur de l'apport fait à la Banque par la Société générale électrique et industrielle et la cause des avantages qui peuvent en résulter, et de faire à ce sujet un rapport qui sera imprimé et tenu à la disposition des actionnaires dans le délai légal, et soumis à une assemblée générale qui sera convoquée ultérieurement.

4° L'assemblée confère au porteur des pièces tous pouvoirs pour les publications légales.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 5 mars 1908)

La Banque commerciale et industrielle clôture à 610.

Nous avons publié, dans notre précédente revue, le compte rendu de l'assemblée extraordinaire tenue le 25 février dernier. En conséquence des résolutions votées par cette assemblée, les actionnaires sont convoqués à nouveau pour le 19 mars à l'effet d'entendre la lecture du rapport du commissaire chargé, par l'assemblée du 25 février, d'apprecier les apports faits à la Banque par la Société générale électrique et industrielle, de voter sur toutes les conclusions de ce rapport, de fixer définitivement le capital social à 8.500.000 fr. et d'apporter aux statuts les modifications nécessaires.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 26 mars 1908)

.....

1° L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire, tenu imprimé dès le 2 mars à la disposition des actionnaires, approuve purement et simplement l'apport en nature fait à la Banque commerciale et industrielle par la Société générale électrique et industrielle ainsi que la rémunération de cet apport et les avantages qui peuvent en résulter dans les termes exprimés dans l'acte d'apport du 31 janvier 1908. Et, par suite, elle déclare définitif l'apport fait par la Société générale électrique et industrielle.

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 19 avril 1908)

Les bénéfices réalisés pendant l'exercice écoulé par la Banque commerciale et industrielle se sont élevés à la somme de 150.625 francs contre 276.197 francs pour l'année précédente.

Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 30 de ce mois, de répartir le bénéfice comme suit : réserve légale 7.531 francs ; réserves extraordinaires, 128.129 fr. ; report à nouveau, 14.965 francs. L'année dernière, il avait été distribué un dividende de 10 francs par action.

Banque commerciale et industrielle
(*Les Archives commerciales de la France*, 22 avril 1908)

Paris — Modifications aux statuts. — Société dite : BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE, 8, Auber. — Capital fixé à 8.500.000 fr. — 19 mars 1908. — *Petites Affiches*.

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 2 mai 1908)

Les actionnaires de la Banque commerciale et industrielle, réunis en assemblée générale ordinaire le 30 avril dernier, ont approuvé les comptes de l'exercice 1907.

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 150.625 francs 07, a reçu l'affectation suivante : réserve légale, 7.531 fr. 25 ; réserve extraordinaire, 128.128 francs 92 ; à reporter à nouveau, 14.964 fr. 90.

MM. H.-E. Boyer²⁶, Edmond Duez²⁷ et E[rnest] Genty, ont été élus administrateurs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DES
TRAMWAYS DE ROYAN*
Anonyme au capital de 487.500 fr.
SIÈGE SOCIAL : 13, bd MALESHERBES, À PARIS

²⁶ Hippolyte-Eugène Boyer : issu, comme Genty, de la Société générale électrique et industrielle.

²⁷ Edmond Duez : 43 ans, administrateur judiciaire et séquestre près le tribunal civil de la Seine. Ses abus comme liquidateur de biens religieux firent les choux gras de la presse en 1910-11.

(*Journal officiel de la République française*, 30 septembre 1908)
(*Journal officiel de la République française*, 28 septembre 1910 : idem aux n° près)

Liste des obligations 4 % au porteur sorties au tirage annuel, pour être remboursées à partir du 1^{er} octobre 1908 à raison de 300 fr. net, soit à Paris, à la **Banque commerciale et industrielle**, 8, rue Auber, soit à Royan, à la succursale de la Société générale : n° 62 — 184 — 293 — 314 — 360 — 374 — 382,

Rappel d'obligation n° 122 sortie antérieurement et non encore présentée au remboursement.

Le président du conseil d'administration,
L. SARLIN.

Les gens de lettres et les sirènes
(Chronique du cinéma
par Éditions Chronique)

Paris, 1^{er} octobre 1908

La Compagnie Pathé met en vente l'*Arlésienne*, d'après Alphonse Daudet, tourné à Arles par Albert Capellani. C'est la première grande production, après quelques essais plus ou moins réussis, de la Société des compositeurs, auteurs et gens de lettres (SCAGL). Cette société, fondée le 23 juin par les banquiers Saül et Georges Merzbach, est administrée par le romancier populaire Pierre Decourcelle et le dramaturge Eugène Gugenheim. Son but s'inspire de celui du Film d'Art : porter à l'écran des pièces ou des romans connus, avec des comédiens célèbres. Sous l'influence des administrateurs, elle s'oriente vers un genre populiste. La **Banque industrielle et commerciale** [sic : **commerciale et industrielle**] soutient l'affaire, où l'on retrouve encore Charles Pathé. Il est l'un des principaux actionnaires et prête à la SCAGL le concours de ses opérateurs, met à sa disposition son matériel de fabrication, son service de location et fournit même les plans d'un théâtre de pose, que la nouvelle société a fait bâtir à Vincennes. Ainsi, Pathé contrôle l'activité de la SCAGL ; il en est déjà de même pour le Film d'Art, qui a été rapidement obligé d'aliéner sa liberté en signant un contrat avec l'ogre Pathé, dont l'appétit ne semblait jamais rassasié. (17.11)

Société générale électrique et industrielle*
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1908)

[...] Le rapport expose que l'année 1907 a été caractérisée par des difficultés d'ordre général qui ont singulièrement aggravé la situation financière et industrielle.

Aussi le conseil d'administration a-t-il jugé bon de conclure le marché suivant, qui est de nature à modifier complètement l'avenir de la société :

Celle-ci a cédé à la Banque commerciale et industrielle, dont la situation est très saine, une grosse partie de son portefeuille, comprenant des valeurs de traction et d'électricité.

En échange, la société a reçu 7.000 actions de 500 fr. de la Banque commerciale et industrielle, cédées au prix de 600 fr.

La société a fait un sacrifice sur le prix du portefeuille cédé de façon à faire profiter la banque, dont elle devient un important actionnaire, de conditions constituant pour elle un avantage effectif et immédiat. [...]

NÉCROLOGIE
Henri Genevois
(*Gil Blas*, 9 décembre 1908)

M. Henri Genevois, dont nous annonçons d'autre part la mort, est décédé après une courte maladie dans sa cinquante-sixième année.

Rendez-vous à la maison mortuaire, 81, rue d'Amsterdam, aujourd'hui mercredi à dix heures précises pour accompagner le corps à la gare de l'Est où les discours seront prononcés.

L'inhumation aura lieu le jeudi à neuf heures à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône).

[Établissements Decauville aîné](#)
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 avril 1909)

[Après la fusion Orenstein et Koppel, de Berlin]

La reconstitution Decauville a en vue principalement de répondre au désir du correspondant du journal, c'est-à-dire que cette société, éminemment française, reste à la tête de sa spécialité si connue et concurrence le trust allemand non seulement en France — c'est normal — mais développe ses affaires en vue de la lutte sur les marchés étrangers.

Nous savons également qu'il s'est constitué à cet effet, à l'instigation de la Banque commerciale et industrielle, un groupement composé d'éléments importants parisiens et lyonnais.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 4 juin 1909)

C'est demain vendredi que sera close, aux guichets de la Banque commerciale et industrielle, la souscription aux 25.000 obligations 6 % or de l'emprunt du Nicaragua

Compagnie française des chemins de fer de l'Équateur*
(*Le Temps*, 9 juin 1909)

La Banque commerciale et industrielle émettra, le 15 juin, 14.000 obligations de 500 francs 5 % de la Compagnie de chemin de fer de l'Équateur. [...]

Compagnie française des chemins de fer de l'Équateur*
(*Le Temps*, 13 juin 1909)

Nous avons annoncé que la Banque commerciale et industrielle procéderait le 15 courant à l'émission de 14.000 obligations de 500 francs 5 % de la Compagnie française des chemins de fer de l'Équateur [...]

Compagnie générale de Pernambouco
(*Le Capitaliste*, 24 juin 1909)

Le 28 juin aura lieu, par les soins de la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy, et avec le concours de la chambre syndicale des banquiers et changeurs, l'émission de 11.400 obligations de 500 fr. 5 % or de la Compagnie générale de Pernambouco

.....
Cette compagnie a pour objet la construction et l'exploitation de chemins de fer agricoles, d'usines à sucre et d'immeubles dans l'État de Pernambouco.
.....

SOCIÉTÉ D'AUTOMOBILES MORS
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} novembre 1909)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue cet après-midi, sous la présidence de M. André Citroën, président du conseil d'administration, assisté de MM Heftler et Haarbleicher, scrutateurs, et de M. Lesprit, secrétaire.

.....
Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1. L'assemblée, après vérification, reconnaît la sincérité de la déclaration faite par le conseil d'administration, suivant acte reçu par M^e Cottenet, notaire à Paris, le 18 octobre 1909, de la souscription de la totalité des 22000 actions privilégiées de 100 francs représentant l'augmentation de 2.200.000 francs du capital social, décidée par l'assemblée générale du septembre 1909, et du versement du quart ou 25 francs sur chacune des actions souscrites.

2. L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire nommé par l'assemblée générale du 24 septembre 1909, approuve purement et simplement l'apport fait à la la Banque commerciale et industrielle, acte privé du 6 du mois de septembre, et l'attribution faite en représentation cet apport.

(La Banque commerciale et industrielle n'a pas pris part au vote.)

3° L'assemblée constate :

Que par suite des résolutions qui précèdent, les conditions auxquelles étaient soumises les résolutions de l'assemblée du 24 septembre sont réalisées ;

Et que la Banque commerciale et industrielle, représentée à l'assemblée, reconnaît, pour ce qui la concerne, la réalisation des conditions auxquelles était soumis son apport.

Et en conséquence, elle déclare définitifs :

L'apport en nature fait par la Banque commerciale et industrielle ;

La réduction du capital social, décidée sous la troisième résolution ;

L'augmentation du capital social, par la création d'actions privilégiées, décidée sous la quatrième résolution ;

Les modifications statutaires décidées sous la cinquième résolution.

(*Le Temps*, 17 décembre 1909)

Les porteurs d'obligations de la Compagnie générale de Pernambuco sont avisés que le prochain coupon semestriel, à échéance du 1^{er} janvier 1910, est payable dès cette date aux caisses de la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy, Paris.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 18 janvier 1910)

La Banque commerciale et industrielle reçoit en ce moment les demandes aux 25.000 obligations de l'emprunt extérieur or 5 % de la province argentine de San-Juan qui sont mises en vente au prix de 91 1/2 %, soit 472 fr.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Assemblée générale ordinaire du 14 avril 1910
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1910)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, en conformité de nos statuts, pour soumettre à votre approbation l'inventaire, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1909, et vous faire l'exposé de notre gestion.

L'amélioration dans la situation générale des affaires, qui s'était déjà manifestée à la fin de l'année 1908 et que nous vous signalions dans notre dernier rapport, s'est encore accentuée pendant le cours de l'année 1909 et notre Banque a très largement profité de ces bonnes dispositions. Elle a fait preuve, en effet, pendant tout le cours de l'exercice d'une activité remarquable, et les résultats obtenus, qui sont les plus favorables constatés depuis les débuts de notre Société, dépassent nos propres espérances. Dus au développement très rapide de nos affaires dans les diverses branches du commerce et de la finance, ces résultats nous confirment dans la confiance que nous inspire l'avenir de notre établissement.

En dehors de l'intérêt que nous avons pris dans les opérations qui se sont traitées sur notre place dans le courant de l'année 1909, opérations qui, pour la plupart, sont déjà liquidées avec bénéfice, nous avons prêté notre concours direct à plusieurs affaires plus ou moins importantes, qui nous ont toutes apporté un contingent appréciable de profits ; c'est ainsi que nous avons assuré à nos guichets, pour compte des intéressés, la souscription à trois emprunts, savoir :

L'emprunt 6 % 1909 de la République du Nicaragua, dont l'émission a eu lieu, en même temps, à Londres, Bruxelles et Amsterdam ;

L'emprunt de 14.000 obligations 5 % de la Compagnie française de chemins de fer de l'Équateur;

Enfin, l'emprunt de 11.400 obligations 5 %, garanties par hypothèque, de la Compagnie générale de Pernambuco (Companhia Geral de Melhoramentos em Pernambuco).

Ces trois affaires nous ont paru, après une très sérieuse étude, jouir de garanties suffisantes pour en justifier l'émission à nos guichets, et elles ont été l'objet d'un accueil favorable de la part du public. Les cours en Bourse de ces valeurs, qui donnent lieu à un marché régulier, sont très satisfaisants.

Outre ces affaires nouvelles, auxquelles nous avons apporté l'appui de nos services, nous nous sommes intéressés, après un examen approfondi de leur situation, à des

affaires déjà existantes qui ont été amenées, soit à augmenter purement et simplement leur capital en raison de l'extension de leur exploitation, soit à réorganiser leur situation financière. Dans cet ordre d'idées, nous avons, avec le concours de participants, garanti l'augmentation du capital de la Société d'électricité de l'Est-Lumière, de la [Société nouvelle des Établissements Decauville aîné](#), et enfin de la Société d'automobiles Mors.

Nous avons également introduit sur le marché en banque, à terme et au comptant entre autres valeurs, les actions d'une importante société commerciale ottomane de création récente, l'[« Oriental Carpet Manufacturers Limited »](#), qui semble appelée, en raison de la progression importante de ses affaires et de ses profits, à justifier la confiance que nous avons en elle ; cette opération a rencontré un plein succès et nous a donné, après la clôture de l'exercice, un bénéfice dont nous avons lieu d'être satisfaits.

D'autre part, toutes les sociétés auxquelles nous avons ainsi prêté notre appui financier, sont devenues nos clientes et notre Banque est chargée maintenant, soit seule, soit concurremment avec, d'autres banques, de leur service de titres, paiement de coupons, etc..., ce qui lui assure un appoint régulier de recettes.

Le développement de nos affaires nous a naturellement obligés à élargir le cadre de notre personnel, et, en vue de l'organisation de nos services, nous avons appelé aux fonctions de directeur, M. F. Pornin, notre secrétaire général et fondé de pouvoirs, qui fait partie du personnel de la Banque depuis de nombreuses années. Nous avons également nommé sous-directeur, M. Louis Gossé²⁸, secrétaire du conseil et fondé de pouvoirs de la Société Générale Electrique et Industrielle.

La réorganisation de notre personnel a eu sa répercussion sur le chiffre de nos frais généraux ; c'est là une conséquence inévitable de la progression de nos affaires sociales dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Ainsi que nous en avons l'habitude, nous vous donnerons maintenant quelques explications sur les principaux chapitres de notre bilan.

.....

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

Messieurs,

Je n'ai que quelques mots à ajouter aux rapports qui viennent de vous être lus, car en pareille matière, les chiffres sont infiniment plus éloquents que les paroles. Ceux qui viennent de vous être donnés dans le rapport du conseil et dans celui des commissaires démontrent, beaucoup mieux que je ne pourrais vous l'indiquer, la situation prospère dans laquelle nous nous trouvons à la fin de 1909.

Je ne sais si vous trouverez que nous avons bien travaillé ; en tout cas, nous avons conscience d'avoir fait de notre mieux dans l'intérêt de la Banque, de son développement, de ses progrès, pour mériter votre confiance. Je ne vois pas utile de préjuger des résultats de l'exercice actuel qui n'en est encore qu'à son 4^e mois d'existence ; il est toujours dangereux de faire des pronostics. Toutefois, je puis vous affirmer que cette année 1910 s'annonce sous des auspices aussi favorables que 1909 et que rien ne nous interdit d'espérer qu'elle se terminera de même.
(Applaudissements.)

LES RESOLUTIONS

²⁸ Louis Gossé : secrétaire et fondé de pouvoirs de la Société générale électrique et industrielle. Voir [encadré](#). Commissaire aux comptes de diverses participations de la BCI.

1. L'assemblée générale ordinaire, conformément au rapport du conseil d'administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires des comptes et du bilan, approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1909, tels qu'ils lui sont présentée.

En conséquence, elle décide de répartir de la manière suivante le solde du compte de profits et pertes, s'élevant à la somme de fr. 1.204.070 24

5 % à la réserve légale	60.203 51
Intérêts de %, soit 25 fr. à chaque action	425.000 00
Dividende supplémentaire de 5 fr. aux actions	85.000 00
Tantième des administrateurs (art. 56 des statuts)	86.264 01
Réserve extraordinaire	547.602 72
xxx	1.204.070 24

L'intérêt et le dividende s'élevant ensemble à 30 fr., seront payables à partir du 19 avril 1910 aux caisses de la Banque commerciale et industrielle, rue de Clichy, n° 25, sous déduction des impôts au profit du Trésor et contre remise du coupon n° 50.

2. L'assemblée générale ratifie la nomination de M. Edmond Chopy, en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, en remplacement de M. A. Lenoir, démissionnaire.

3. L'assemblée générale réélit, pour six années, en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. Saül Merzbach administrateur sortant.

4. En vertu de l'art. 38 des statuts, l'assemblée générale nomme en qualité de commissaires des comptes pour l'année 1910, MM. Dupuich et Lambert.

L'assemblée générale décide également que chacun des deux commissaires pourra agir seul, en cas d'empêchement de son collègue, et fixe leurs honoraires à 1.000 fr. pour chacun d'eux.

5. L'assemblée générale autorise les administrateurs à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans des entreprises ou dans des marchés faits avec la Banque ou pour son compte.

Elle donne acte qu'il lui a été rendu compte de l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisés au cours de l'exercice 1909.

(Ces résolutions ont été adoptées à unanimité)

Montecatini*
(*Gil Blas*, 26 mai 1910)

De Milan on annonce que MM. de Fredaigue, de la Société Générale ; [Ernest] Genty, de la Banque commerciale et industrielle ; Toeplitz, de la Banca commerciale italiana, et Rava, du Credito italiano, ont été nommés administrateurs de la Montecatini.

Annonce
(*Le Temps*, 28 juin 1910)

COMMERÇANTS
PARIS ET PROVINCE
Nombreux capitalistes disposent de 50 à 200.000 fr. pour
COMMANDITES ET ASSOCIATIONS
S'adresser de suite à la Banque commerciale et industrielle
78, rue Richelieu et 11, rue de la Bourse, Paris.

1910 (SEPTEMBRE) : CRÉATION DE LA
BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE ET AGRICOLE D'ÉGYPTE

THE MEXICO MINES OF EL ORO LIMITED*
(*Le Temps*, 9 décembre 1910)

11, Cornhill, Londres, E. C.
7 décembre 1910.

Cher Monsieur (ou Chère Madame),

[...] La requête pour l'assemblée, dont copie est annexée à l'avis, a été déposée entre mes mains le 28 écoulé, par un représentant de la Banque commerciale et industrielle de Paris, sans lettre ou autre explication, et sans avoir été précédée d'aucune demande ou communication des parties, dont elle porte les signatures, relative aux questions qui y sont mentionnées, ou aucune suggestion de l'existence de raisons quelconques pour cette requête.

La requête est signée par la Banque commerciale et industrielle, et un certain nombre d'actionnaires français ou autres actionnaires étrangers, paraissant être porteurs entre eux de 27.790 actions de la compagnie, desquelles 20.213 sont apparemment représentées par des titres d'actions au porteur, les autres 7.577 signataires seuls étant des membres enregistrés de la compagnie.

La Banque commerciale et industrielle, au moment où elle a pris cette initiative, était le représentant de la compagnie à Paris vis-à-vis des autorités fiscales françaises pour les affaires relatives à la cote des actions sur la Bourse de Paris, et elle était supposée et prétendait être en relations très amicales avec vos administrateurs, lesquels avaient tout récemment invité M. H. Higgins, en sa qualité de représentant de la Banque, à faire partie du conseil d'administration, ce qu'il fit, et depuis ce moment il a été en accord complet avec les autres membres au sujet de la conduite des affaires de la compagnie, sans qu'il se soit jamais produit aucune parole contraire entre eux. [...]

Marie-Thérèse Bitsch,
La Belgique entre la France et l'Allemagne : 1905-1914
(Publications de la Sorbonne, janv. 1994, 574 pages)

[187] En février 1911, la S.G.B.E.E. (Société générale belge d'entreprises électriques) contribue à fonder à Paris la société des **Exploitations électriques** qui regroupe vingt trois réseaux de tramways français²⁹ et contrôle plusieurs centrales, notamment à travers la Société bretonne d'électricité qui installe une usine à Lorient et la Compagnie

²⁹ A.G. S.G.B.E.E., 27 avril 1912.

centrale d'énergie électrique qui exploite des usines à Rouen, [Alger](#) et Châteauroux³⁰. Parmi les souscripteurs du capital initial se trouvent, outre la S.G.B.E.E., ... la Banque commerciale et industrielle de Paris...

Son conseil d'administration est présidé par Ernest Genty³¹.

Société d'Automobiles Mors

Assemblée générale ordinaire du 24 février 1911
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 février 1911)

COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 24 février, sous la présidence de M. André Citroën, président du conseil d'administration, assisté de MM. Marlier, représentant de M. [Jules] Dollfus, et Grossot, représentant de la Banque commerciale et industrielle, scrutateurs, et de M. Lesprit, secrétaire.

.....

Assemblée générale d'hier
[Phosphates tunisiens](#)
(*Gil Blas*, 19 mars 1911)

Les actionnaires de la Société des Phosphates tunisiens se sont réunis hier matin, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Mougeot, assisté de M. Cahen d'Anvers et du représentant de la Banque commerciale et industrielle, ces derniers siégeant en qualité de scrutateurs.

³⁰ A.G. S.G.B.E.E., 25 avril 1914.

³¹ Recueil financier, 1913, t. 1, p. 883 et A. de BOECK, Mémoire (répertoire), p. 545.

Ernest GENTY, président

Né le 11 février 1842 à Champlemy (Nièvre).

Décédé le 9 juin 1912 à Paris 7^e.

X-ponts.

Administrateur de la Compagnie générale de traction (1901),
président de la Compagnie d'exploitation de tramways et chemins de fer (1902),
etc.

Voir [encadré](#).

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 avril 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue, cet après-midi, sous la présidence de M. Genty, président du conseil d'administration, assisté de M. Saül Merzbach et de M. le représentant de la Société électrique industrielle, en qualité de scrutateurs, et de M. Barbier, secrétaire.

7.882 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est successivement donnée des rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes ; nous en publierons le texte dans un prochain numéro.

M. le président. — Il y a un point sur lequel je demande la permission d'appeler l'attention de MM. les actionnaires. Si vous acceptez la répartition que nous avons l'honneur de vous proposer, vos réserves s'élèveront à la somme de 3.125.363 francs ; c'est là une particularité très intéressante qui était digne de remarque.

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1. L'assemblée générale ordinaire, conformément au rapport du conseil d'administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires des comptes et du bilan, approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1910, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle décide de répartir de la manière suivante le solde du compte de profits et pertes, s'élevant à la somme de 1.362.132 86

5 % à la réserve légale	68.106 64
Intérêt de 5 %, soit 25 francs à chaque action	425.000 00
Dividende supplémentaire de 10 fr. aux actions	170.000 00
Tantièmes des administrateurs (article 56 des statuts)	104.283 15
Réserve extraordinaire	594.743 07
	<u>1.362.132 86</u>

L'intérêt et le dividende s'élevant ensemble à 35 fr. seront payables à partir du 20 avril 1911, aux caisses de la Banque commerciale et industrielle, rue de Clichy, n° 25, sous déduction des impôts au profit du Trésor et contre remise du coupon n° 51.

2. L'assemblée générale réélit, pour six années, en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. Edmond Chopy, administrateur sortant.

3. En vertu de l'art. 38 des statuts, l'assemblée générale nomme les commissaires des comptes, pour l'année 1911.

L'assemblée générale décide également que chacun des deux commissaires pourra agir seul, en cas d'empêchement de son collègue et fixe leurs honoraires à 1.000 francs pour chacun d'eux.

4. L'assemblée générale autorise les administrateurs à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans des entreprises ou dans des marchés faits avec la Banque ou pour son compte.

Elle donne acte qu'il lui a été rendu compte de l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisés au cours de l'exercice 1910.

Compagnie forestière Sangha-Oubanghi (*Le Capitaliste*, 11 mai 1911)

[...] le conseil d'administration [...] a nommé [...] trois administrateurs nouveaux qui sont MM. [...] Sylvain [*sic : Jules Silvain*], armateur ; et [Henri] Lambert commissaire des comptes à la Banque commerciale et industrielle.

NOUVELLES FINANCIÈRES

Les prochaines émissions (*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1911)

La Banque commerciale et industrielle, la Société centrale des banques de province et le Crédit mobilier émettront prochainement l'emprunt fédéral brésilien 4 % à 88 1/2 %.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE ET INDUSTRIELLE

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 10 juin 1911 (*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1911)

Nous avons réalisé un certain nombre de titres, parmi lesquels 4.000 actions de la Banque commerciale et industrielle, à des prix laissant sur ceux du bilan un bénéfice appréciable.

L'assemblée générale nomme liquidateur la Banque commerciale et industrielle, société anonyme avant son siège à Paris, rue de Clichy, 25, à qui elle confère les différents pouvoirs énumérés sous les articles 24 et 46 des statuts, et, en outre, les pouvoirs les plus étendus pour opérer la liquidation de la Société.

La Banque commerciale et industrielle pourra notamment réaliser l'actif de la Société, payer le passif, aliéner, traiter, transiger, compromettre, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement, conférer tout ou partie de ces pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, passer et si gêner tous actes et faire tout ce qui sera nécessaire.

3. L'assemblée décide que les produits de la liquidation seront employés au remboursement aux actionnaires d'une somme de 5 millions de francs, à raison de 200 francs par action, et que, sur le surplus, il sera prélevé 10 % qui seront attribués à la Banque commerciale et industrielle en rémunération de son concours ; le solde sera réparti entre toutes les actions

Oriental Tobacco
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1911)
(*Le Radical*, 3 juillet 1911)

L'Oriental Tobacco Trading Co va éllever son capital de 62.500 à 100.000 liv. turques. Les anciens actionnaires auront un droit de souscription, dans la proportion d'une action nouvelle pour trois anciennes, au cours de 270 francs.

Le reste sera pris par le groupe de la Banque commerciale et industrielle.

Luna Park
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1911)

..... Le dividende de 14 francs sera payable à partir du 10 juillet prochain à la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy, contre remise du coupon n° 2.

Émissions, introductions, renseignements et communiqués
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1911)

U. S. WORSTED Co. — La Chambre syndicale des banquiers en valeurs au comptant vient d'admettre l'inscription à sa cote officielle des actions ordinaires la U. S. Worsted Co (La Lainière des États-Unis), dont l'introduction doit avoir lieu très prochainement.

..... Les publications prescrites par la loi ont été faites, pour ces dernières, dans le *Bulletin annexe du Journal officiel* du 13 mars 1911, ainsi que les conditions d'établissement de certificats au porteur librement négociables délivrés par la Banque commerciale et industrielle de Paris.

Quelques croix
LÉGION D'HONNEUR
(*Gil Blas*, 25 octobre 1911)

M. Eugène Boyer — administrateur délégué des établissements Decauville — vient d'obtenir la rosette. Il l'avait depuis longtemps méritée par les remarquables résultats de ses missions aux colonies et par ses études économiques, qui lui ont valu d'être choisi comme administrateur des Chemins de fer de l'Indochine et d'Abyssinie. M. E. Boyer — ingénieur des Arts et manufactures — est, en outre, administrateur de la Banque commerciale et industrielle.

La Vie financière coloniale
(*La Dépêche coloniale*, 28 janvier 1912)

Appel de fonds

Compagnie agricole industrielle et forestière pour l'Afrique. — Versement de 10 francs par action libérée de 25 francs ayant le 25 février 1912 à la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy et au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris.

EMPRUNT 6 % OR 1906 DE LA RÉPUBLIQUE DU NICARAGUA
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 février 1912)

L'Ethelburga Syndicate, de Londres, contractant du susdit emprunt, après s'être mis en rapport avec les banquiers américains autorisés à traiter au nom du gouvernement du Nicaragua, a reçu de ces derniers des propositions qu'il était invité à communiquer aux obligataires comme émanant de sa propre initiative.

L'Ethelburga Syndicate n'a pas voulu présenter comme siennes les propositions eus-indiquées ; mais, eu égard aux légitimes préoccupations d'un grand nombre d'obligataires, il croit devoir porter à leur connaissance les clauses essentielles du *convenio* proposé par les banquiers américains, tout en faisant remarquer qu'actuellement, un représentant du Nicaragua est en route pour l'Europe en vue de conclure un arrangement avec les obligataires.

Les clauses essentielles des propositions présentées par les banquiers américains sont les suivantes :

1° Réduction de la valeur nominale des obligations à 85 % de la valeur actuelle. Maintien du taux d'intérêt à 6 % sur le capital réduit ;

2° Mise en paiement immédiate du coupon impayé du 1^{er} janvier 1912 pour son montant intégral ;

3° Faculté donnée au Nicaragua de racheter à 89 % jusqu'en 1922 et à 85 % après cette date, la totalité de l'emprunt 1909 ;

4° Constitution d'un fonds d'amortissement cumulatif de 1 % par an, sur la valeur réduite de l'émission 1909 ;

5° Affectation à la garantie de l'emprunt 1909 d'une première hypothèque sur les droits de douanes pour un montant égal à une annuité du service de l'emprunt ;

6° Administration des douanes par un receveur général des douanes, choisi par les banquiers américains et approuvé par le gouvernement des États-Unis.

Les porteurs d'obligations feront connaître leur acceptation par le dépôt de leurs titres aux caisses des banquiers désignés. On stipule qu'au cas où partie seulement des obligations serait déposée, la gouvernement et le syndicat pourraient néanmoins déclarer la combinaison comme effective.

La date extrême de ce dépôt sera ultérieurement fixée.

L'Ethelburga Syndicate ajoute qu'il s'est élevé contre le principe même de ces propositions, et s'est refusé notamment à transférer aux banquiers américains au seul profit des obligataires adhérant à cette convention, les sommes qu'il détient pour la construction du chemin de fer. Il ne pourrait se dessaisir de ces fonds qu'au profit de tous les obligatoires.

Il n'admet, en aucun cas, l'aliénation des gages affectés à l'emprunt 1909 et se refuse à laisser mettre en cause la validité du « General Bond » régissant l'emprunt.

Nota. — Les obligataires désirant prendre connaissance du projet de *convenio* des banquiers américains pourront se procurer le texte *in extenso* des propositions faites à l'Ethelburga Syndicate :

À la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy, à Paris.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} avril 1912)

Ce matin s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires de la Banque commerciale et industrielle. Les comptes arrêtés au 31 décembre 1911, qui lui ont été soumis, font ressortir un bénéfice net de 1.538.284 fr. 18 contre 1.362.133 fr. en 1910, soit une augmentation de 176.151 fr.

Cette augmentation des bénéfices a permis à l'assemblée générale de porter le dividende de 35 à 40 fr. par action.

Cette répartition ne nécessite, d'ailleurs, qu'un débours de 680.000 fr. Après paiement des tantièmes et affectation d'une somme de 76.911 20 à la réserve légale, le surplus des bénéfices, soit 657.005 59 a été consacré à la réserve extraordinaire.

Le paiement du dividende aura lieu à partir du 6 avril 1912, contre remise du coupon n° 52.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée générale a réélu M. E. Boyer, administrateur sortant.

Banque commerciale et industrielle
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin sous la présidence de M. Genty, président du conseil d'administration, assisté de M. Saül Merzbach et de M. le représentant de la Société Générale, en qualité de scrutateurs, et de M. Pornin, directeur, en qualité de secrétaire.

6.748 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est successivement donnée du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires des comptes ; nous en publierons le texte dans un prochain numéro.

LES RÉSOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée générale ordinaire, conformément au rapport du conseil d'administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires des comptes et du bilan, approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1911 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle décide de répartir de la manière suivante le solde du compte de profits et pertes, s'élevant à la somme de 1.538.284 fr. 18.

5 % à la réserve légale	76.914 20
Intérêts de 5 %, soit 25 fr. à chaque action	425.000
Dividende supplémentaire de 15 fr. aux actions	255.000

Tantième des administrateurs (art. 56 des statuts)	124.364 39
Réserve extraordinaire	657.005 59
	1.538.284 18

L'intérêt et le dividende s'élevant ensemble à 40 fr., seront payables à partir du 6 avril 1912, aux caisses de la Banque commerciale et industrielle, rue de Clichy, n° 25, sous déduction des impôts au profit du Trésor et contre remise du coupon n° 52.

2. L'assemblée générale réélit pour six années en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, M. H.-E. Boyer, administrateur sortant.

3. En vertu de l'article 38 des statuts, l'assemblée générale nomme en qualité de commissaires des comptes pour l'année 1912 MM. Lambert et Lavy.

L'assemblée générale décide également que chacun des deux commissaires pourra agir seul, en cas d'empêchement de son collègue, et fixe leurs honoraires à 1.000 fr. pour chacun d'eux.

4. L'assemblée générale autorise les administrateurs à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans des entreprises ou dans des marchés faits avec la Banque ou pour son compte.

Elle donne acte qu'il lui a été rendu compte de l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisés au cours de l'exercice 1911.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1912
(*Recueil des assemblées générales*, 1912)
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 avril 1912)

PRÉSENTATION

Société anonyme constituée en 1880 pour une durée de 50 années.

Capital : 8.500.000 francs, divisé en 17.000 actions de 500 francs, entièrement libérées, inscrites à la Cote officielle au comptant.

Dernier cours coté (fin mars 1912) : 895 fr.

En 1908, le capital a été porté de 5 millions au chiffre actuel de 8.500.000, c'est-à-dire augmenté de 3.500.000 francs, par la création de 7.000 actions nouvelles de 500 francs qui ont été remises à la Société générale électrique et industrielle et acceptées par elle au prix de 600 francs en paiement de divers titres d'une valeur globale de 4.200.000 francs apportés à la Banque commerciale et industrielle (voir les assemblées extraordinaires du 26 février et du 19 mars 1908 dans *Les Assemblées générales* 1908, fasc. VI, p. 337.)

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets de toutes les charges, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint la moitié du capital social.

Puis, à titre d'intérêt, une somme égale à 5 % du capital versé.

Le surplus des bénéfices est réparti comme suit :

88 % aux actionnaires à titre de dividende ;

12 % au conseil d'administration.

Indépendamment de la réserve statutaire, il peut être fait, par le conseil d'administration, des réserves spéciales.

Conseil d'administration

MM. E[rnest] Genty (off. LH), président ; Saül Merzbach et Georges Merzbach, administrateurs délégués ; H.-E. Boyer (off. LH) ; Eugène Guieu ; Edmond Chopy³², administrateurs.

Commissaires : MM. Lambert et Lavy.

Siège social : à Paris, 25, rue de Clichy.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

En conformité de l'art. 40 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, à l'effet de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice 1911.

Comme vous le savez, l'année 1911 a présenté deux phases bien distinctes ; alors que, pendant le premier semestre, le mouvement favorable d'affaires qui avait caractérisé l'exercice précédent a continué à se développer dans des conditions très encourageantes, le second semestre, au contraire, a été marqué par un arrêt complet de ces bonnes dispositions. Les événements qui ont ainsi défavorablement influencé, pendant la deuxième partie de l'année, la bonne situation financière et industrielle constatée jusque là, sont trop présents à votre mémoire pour qu'il soit utile de vous les rappeler. Nous n'avons pas besoin de vous dire, non plus, quelle extrême réserve ils nous ont imposée, en raison de leur gravité et des inquiétudes qu'ils avaient fait naître, en ce qui concerne les affaires qui ont pu nous être proposées pendant cette dernière période. Parmi celles-ci, nous croyons devoir vous signaler **deux affaires coloniales intéressantes dont nous nous occupons actuellement et qui appartiennent, par conséquent, à l'exercice en cours ; nous avons confiance dans le succès de ces affaires, dont l'une a été traitée par nous conjointement avec deux autres maisons de banque des plus importantes.**

Les résultats de l'exercice 1911 ne se sont pas ressentis des circonstances défavorables que nous rappelions plus haut, et, grâce aux bénéfices provenant des opérations déjà engagées, mais non liquidées, au cours des années précédentes, ainsi qu'à ceux résultant des affaires assez nombreuses dans lesquelles nous nous sommes intéressés durant la première partie de l'année 1911, ces résultats sont en plus-value importante sur ceux de l'exercice 1910 ; peut-être auraient-ils été supérieurs encore, si nous n'avions cru devoir apporter, comme nous vous le disons plus haut, une prudence toute particulière dans la gestion des intérêts de la Banque pendant la crise créée par l'incident franco-allemand ; nous ne doutons pas que notre conduite, dans ces circonstances, reçoive votre entière approbation.

Au cours de l'année 1911, l'assemblée générale extraordinaire de la Société générale électrique et industrielle qui nous a apporté, en 1908, comme vous vous le rappelez, une partie de son Portefeuille de titres, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Notre Banque a été chargée de cette liquidation à des conditions qui nous permettent d'escompter une rémunération équitable de nos peines et soins. Dès le mois de juillet 1911, l'actif déjà réalisé et liquide, nous a permis de commencer à payer aux actionnaires une première répartition de 200 francs par titre, égale à la valeur nominale réduite des actions.

Nous vous donnerons maintenant, suivant notre habitude, des explications sur les principaux chapitres de notre bilan.

Portefeuille sur France et l'étranger. — Notre portefeuille, composé de valeurs à échéances bancables, s'élève à la somme de 481.698 fr. 40. Ces valeurs, émanant de nos clients, ne nous paraissent pas, dans leur ensemble, offrir d'aléas.

³² Edmond Chopy : de la Banque éponyme. Voir en partie Empire > Groupes financiers transcoloniaux.

Comptes courants. — Suivant la pratique que nous avons adoptée déjà l'année dernière, les comptes courants débiteurs figurent au bilan sous deux rubriques, savoir :

1. Les comptes courants sans garantie spéciale, s'élevant au 31 décembre 1911, à fr. 2.389.952 87. Ces comptes représentent les soldes débiteurs de nos clients et correspondants et nous les considérons comme n'offrant pas d'aléas, à l'exception cependant de deux d'entre eux, pour lesquels nous avons jugé devoir constituer une provision importante.

2. Les comptes courants débiteurs garantis, qui s'élèvent à la somme de fr. 2.381.895 58. Ces comptes sont la représentation d'avances en comptes courants consenties par la Banque et garanties, soit par des dépôts de titres, soit par des tiers d'une solvabilité certaine; ils ne nous paraissent pas présenter de risques.

D'autre part, des tiers participent pour une somme de fr. 517.278 35 dans le montant des comptes courants débiteurs.

Reports et avances sur nantissements. — Ces deux postes qui représentent des opérations courantes d'emplois d'argent, ne comportent pas d'observations spéciales; l'importante augmentation que vous constaterez en comparant le montant respectif de chacun de ces postes à celui de l'année dernière, provient de la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'employer, dans ces opérations, des capitaux disponibles plus importants que d'habitude, en raison de l'inactivité des affaires pendant une partie de l'année dernière.

Le montant, de ces comptes est bien garanti.

Les reports sont effectués pour une liquidation mensuelle et les avances ont été consenties pour une échéance normale.

Participations financières. — Ce poste s'élevait, au 31 décembre 1911, à la somme de fr. 3.085.884 55, en augmentation sensible sur le montant correspondant de 1910. Il représente l'intérêt pris par la Banque, notamment pendant le cours de l'exercice, dans diverses opérations financières faites tant par des établissements de crédit ou des banques importantes de notre place, que par notre banque elle-même.

Parmi les opérations financières auxquelles nous nous sommes intéressés, nous citerons notamment :

L'emprunt de fr. 65.000.000 en obligations 5 % or de la République de Haïti.

L'emprunt de l'État de Victoria Minas.

L'émission de 250.000 obligations 4 % Central Pacific Railway.

L'emprunt d'obligations de la Société du Port de Para.

L'émission de 1.737.000 billets de la Loterie pour un groupement d'œuvres de bienfaisance.

L'émission de 70.000 actions de 100 piastres du Banco de la Republica (Chili).

L'emprunt Extérieur 4 1/2 % de 1911 du gouvernement argentin.

L'emprunt de 110 millions en obligations 4 % du gouvernement hellénique.

L'émission de 70.000 obligations 5 % du Port de Rio Grande do Sul.

L'augmentation de capital de l'Oriental Tobacco Trading Cy. L'émission des actions nouvelles représentant cette augmentation a eu lieu à nos guichets.

Le bénéfice résultant pour la banque des diverses participations qui ont été liquidées pendant l'exercice 1911 a atteint un chiffre très important et constitue un appont appréciable de notre compte de Profits et pertes, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'importance qu'a prise depuis quelques années, ce chapitre de nos affaires.

Un certain nombre des participations comprises dans le chiffre ci-dessus, ont déjà été liquidées avec bénéfice depuis le début de l'exercice en cours ; quant à celles dont la valeur effective au 31 décembre 1911, basée sur le cours des titres qu'elles représentent ou sur nos appréciations était inférieure à leur montant nominal, elles ont fait l'objet

d'une provision spéciale dont le montant figure dans les comptes d'ordre, au passif du Bilan.

Actions et obligations. — Notre portefeuille-titres s'élevait, au 31 décembre 1911, à la somme de fr. 7 millions 214.323 07.

Nous vous avons entretenus, l'année dernière, de la cession que nous avions faite à un groupe important, dans des conditions que nous estimons avantageuses pour la banque, de la majeure partie des titres provenant de l'apport de la Société générale électrique et industrielle qui restaient alors dans notre portefeuille ; cette opération a été définitivement réalisée dans les premiers mois de l'exercice 1911. Le prix de cette cession nous a été payé partie en espèces et partie en actions de la Société cessionnaire au pair. Nous avons estimé ces dernières, dans notre bilan au 31 décembre 1911, pour un montant correspondant, en tenant compte des espèces reçues, à celui des titres vendus, tel qu'il figurait dans notre inventaire précédent, c'est-à-dire à leur prix d'apport par la Société générale électrique et industrielle. Cette estimation qui, dans notre opinion, est très inférieure à la valeur réelle de ces actions, nous assurera, nous n'en doutons pas, au fur et à mesure de leur réalisation, des plus-values intéressantes.

Nous avons admis à leur dernière cote au 31 décembre 1911, au Parquet ou en Banque, celles des valeurs composant notre portefeuille et qui sont cotées en France ou à l'étranger. Les titres non cotés ou qui, bien que cotés, ne jouissent pas d'une large marche, ont été estimés à des cours qui, suivant nous, ne nous exposent à aucune moins-value appréciable.

De même que l'année précédente, nous avons maintenu au pair les actions de la Société cinématographique des auteurs et gens de lettres que nous possédons en portefeuille, bien que cette société ait distribué pour son deuxième exercice, comme elle l'avait fait pour le premier, un dividende élevé, en même temps qu'elle effectuait un second remboursement sur le capital, qui a ramené la valeur nominale des actions à 75 francs. Nous avons d'ailleurs les meilleurs renseignements sur la situation actuelle de cette société.

Nous avons également maintenu au pair, les actions de la Société de domiciliations, dont nous avons en portefeuille, comme vous le savez, un nombre important. Cette affaire n'a pu se développer au cours de l'exercice 1911, en raison de circonstances diverses qui ont entravé sa liberté d'action; mais cette situation prendra fin dans le courant de l'exercice actuel et nous ne doutons pas que la Société de domiciliations ne puisse alors réaliser son programme et obtenir, dès l'exercice 1913, les résultats que nous avons escomptés.

[La Banque française commerciale et agricole d'Égypte]

Nous vous avons fait connaître, l'année dernière, la constitution par notre banque, conjointement avec des personnalités financières égyptiennes, de la Banque française commerciale et agricole d'Égypte, dans laquelle nous avons pris un intérêt important ; cette institution a pu commencer ses opérations sociales dès sa fondation, grâce aux relations que ses dirigeants possédaient déjà dès ce moment et à leur parfaite connaissance du genre d'affaires qui fait l'objet de cette banque. Le premier exercice a pris fin seulement le 31 mars 1912 et nous n'en connaissons pas encore les résultats ; mais, d'après les renseignements que nous possédons, nous avons tout lieu de supposer qu'ils seront satisfaisants. À ce propos, nous sommes heureux de vous dire que cette banque n'avait aucun intérêt, d'aucune sorte, dans les divers établissements financiers égyptiens qui ont suspendu leurs paiements dans le courant de l'année dernière.

Nous avons laissé au pair, dans notre bilan, les actions de la Banque française commerciale et agricole d'Égypte.

[Compagnie fermière de mines en Russie

Enfin, nous avons maintenu à leur prix d'achat, malgré les cours supérieurs auxquels ils sont cotés en Bourse, les titres d'une société minière russe dont nous possédons en portefeuille un stock important.

Les postes « Syndicats » et « Titres à livrer ou à lever » n'exigent aucune mention particulière.

Profits et pertes. — Déduction faite des frais généraux de l'exercice, du réescompte du portefeuille, ainsi que d'un prélèvement que votre conseil d'administration a effectué et dont a été crédité le compte « Provision pour fluctuations des cours du portefeuille », le compte de profits et pertes présente un solde bénéficiaire de 1.538.284 18

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

5 % à la réserve légale 76.914 20

Intérêt aux actions, 5 % du capital, soit 25 425.000 00

501.914 20

Sur le solde de 1.036.369 98

le conseil d'administration a droit, en conformité de l'article 56 des Statuts, à 12 %, soit 124.364 39

Reste 912.005 59

sur lesquels nous vous proposons de répartir aux actionnaires un dividende supplémentaire de fr. 15, soit 255.000 00

portant le dividende total de l'exercice à fr. 40 par action, et de porter le solde de 657.005 59

à la réserve ordinaire.

Si vous approuvez cette répartition, nos réserves se trouveront composées de la manière suivante :

Réserve légale 756.803 32

Réserve ordinaire 3.102.480 30

Ensemble 3.859.283 62

Comme les années précédentes, nous vous proposons de payer le dividende afférent à l'exercice 1911 en une seule fois, le 6 courant. Ce paiement aura lieu sous déduction des impôts au profit du Trésor et contre remise du coupon n° 52.

L'autorisation que vous avez donnée à vos administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, n'a été utilisée, en dehors de l'usage qui en a été fait pour des affaires courantes de banque, que par M. [Ernest] Genty, en sa qualité de président de la société « Les Exploitations électriques », relativement à la cession par la banque à cette société d'un stock de titres faisant partie de notre portefeuille. Nous vous demanderons de renouveler cette autorisation pour l'exercice courant.

Conformément à l'article 26 des statuts, le sort a désigné M. H. E. Boyer comme administrateur sortant cette année; nous vous proposons sa réélection.

Aux termes de l'article 38 des statuts, vous avez à désigner vos commissaires aux comptes pour l'année 1912 et à fixer le montant de leur allocation.

Nous vous rappelons que MM. Lambert et Lavy, vos commissaires sortants sont rééligibles.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1911 (fr.)

ACTIF	
Espèces en Caisse et dans les Banques	2.124.052 43

Portefeuille	481.698 40
Comptes courants débiteurs	2.389.952 87
Comptes courants débiteurs garantis	2.381.895 58
Reports	992.660 00
Prêts sur nantissements	14.042 08
Participations financières	3.085.884 55
Actions et obligations	7.214.323 07
Titres à livrer	13.062 95
Syndicats	2.975.776 90
Divers	327.272 57
Total	<u>22.700.621 40</u>
PASSIF	
Capital	8.500.000 00
Réserve légale	679.889 12
Réserve extraordinaire	2.445.474 71
Comptes courants créditeurs	3.520.907 93
Comptes courants crédeuteurs spéciaux à échéances fixes	3.382.601 16
Participants aux comptes courants débiteurs	517.278 35
Titres à lever	109.134 70
Dividendes restant à payer	15.999 40
Réescompte du portefeuille	3.087 55
Syndicats	367.607 66
Divers	1.620.356 64
Profits et pertes	1.538.284 18
Total	<u>22.700.621 40</u>

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES RÉSOLUTIONS

.....

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des finances*, 13 avril 1912)

L'assemblée des actionnaires tenue ce 1^{er} avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1911, lesquels se soldent par un bénéfice net de 1.538.284 francs sur lequel 76.914 francs ont été affectés à la réserve légale. Le divid. a été fixé à 40 fr. par act.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
The Oriental Carpet Manufacturers, Ltd
Augmentation de capital
(*Le Temps*, 13 avril 1912)

Les souscriptions seront reçues du 12 avril au 24 avril inclus 1912, contre présentation des actions anciennes qui seront estampillées :

En France :
à la Banque commerciale et industrielle, rue de Clichy, 25, à Paris.

MALACCA RUBBER PLANTATIONS Ltd
(*Le Temps*, 13 avril 1912)

Un second dividende intérimaire de 5 shillings par action, net d'impôts, a été déclaré pour l'année 1911, sur les actions de préférence et ordinaires de cette compagnie.

Ce dividende sera payable, à partir du 18 avril, au change, contre remise du coupon n° 3, aux caisses de :

MM. E. Porgès et Cie, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, et de la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy, à Paris.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Oriental Carpet*
(*Le Temps*, 28 avril 1912)

La souscription aux 50.000 titres de l'Oriental Carpet mis à la disposition des anciens actionnaires, aux guichets de la Société générale et de la Banque commerciale et industrielle a été close le 24 du courant avec le plus vif succès.

L'avis de répartition, en ce qui concerne les souscriptions à titre réductible, n'est pas encore établi, mais on estime que dans l'ensemble elles auront à subir une réduction de 95 %.

Phosphates tunisiens
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue ce matin sous la présidence de M. Léon Mougeot, président du conseil d'administration, assisté de M. Cahen d'Anvers et de M. le représentant de la Banque commerciale et industrielle.

.....

NÉCROLOGIE
Ernest Genty
(*Gil Blas*, 10 juin 1912)

Les obsèques de M. Ernest Genty, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, président de la Banque commerciale et industrielle, de l'Est-Parisien, etc., auront lieu demain, à dix heures et demie, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. On se réunira au domicile mortuaire, avenue Rapp, 20.

FERNAND CHAPSAL³³, PRÉSIDENT

Banque commerciale et industrielle
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1913)

M. Marc Varenne, chef du secrétariat particulier de M. Fallières, va entrer dans la finance et devenir l'un des administrateurs de la Banque commerciale et industrielle, dont M. [Fernand] Chapsal, ancien directeur au ministère du Commerce, vient d'être nommé président.

BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
(*Le Capitaliste*, 6 février 1913)

La Banque commerciale et industrielle fait en dernier cours 900. On dit que M. Marc Varenne, chef du secrétariat particulier de M. Fallières, entrera prochainement dans le conseil d'administration de la Banque commerciale et industrielle.

(*Le Capitaliste*, 27 février 1913)

Banque commerciale et industrielle de Paris (ass. ord.), 6, rue de Londres, 11 h

Société d'Automobiles Mors
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 février 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. André Citroën. [...]

M. le président explique que la créance de la Banque commerciale et industrielle est passée entre les mains de M. Eknayan. Le représentant de cette Banque au sein du conseil a donc donné sa démission. Le conseil actuel offre sa démission à l'assemblée de manière à permettre la nomination d'un nouveau conseil ayant la confiance du créancier principal.

.....

Société d'Automobiles Mors

Assemblée générale ordinaire du 26 février 1913
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1913)

³³ Officier de la Légion d'honneur en 1911 pour sa participation à l'exposition de Bruxelles, en même temps qu'Eugène-Hippolyte Boyer, administrateur de la banque. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Ainsi que l'*Information* en a déjà rendu compte, les actionnaires de cette Société ont tenu leur assemblée générale ordinaire le 26 février 1913, sous la présidence de M. Citroën, président du conseil d'administration, assisté de MM. Eknayan et Schwab, scrutateurs, et de M. Lesprit, secrétaire.

Puisque nous venons de faire allusion à notre dernière assemblée extraordinaire du 5 août 1912, vous pensez bien que nous allons vous résumer les différents faits intéressant la vie sociale, qui se sont produits depuis cette époque. Ce résumé vous montrera comment nous nous sommes maintenus dans l'esprit des idées échangées entre actionnaires, votées par eux, et conformes à vos intérêts.

Lors de cette assemblée, il vous a été communiqué une proposition de la dernière heure relative à ce qui faisait l'objet de l'ordre du jour de notre réunion.

Vous vous souvenez qu'il s'agissait dans cet ordre du jour d'un projet de fusion de nos intérêts avec ceux de la Société Th. Schneider et Cie, et qu'en outre, la question de notre dette vis-a-vis de la Banque commerciale et industrielle dominait la situation.

À la suite d'un échange d'observations en cours d'assemblée, inutile à rappeler, vous votiez une résolution ainsi conçue :

« L'assemblée générale, après avoir entendu les observations échangées entre les actionnaires, décide qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'approuver ou de refuser la proposition du conseil d'administration relativement à une cession ou une fusion des intérêts sociaux ; elle décide, qu'en présence de la situation, il y a lieu de surseoir à toute mesure susceptible de mettre fin à la vie sociale et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour étudier à nouveau la question et lui faire telles propositions qu'il jugera utiles au mieux des intérêts sociaux. »

L'étude à nouveau de la question fut reprise, et nos pourparlers avec la Société Th. Schneider et Cie, entrecoupés d'accords et heurtés de difficultés au sujet de la mise en œuvre de ces accords, ne donnèrent aucun résultat, notamment en ce qui concerne l'autonomie et l'indépendance de notre marque, but principalement désiré par la majorité d'entre vous.

C'est alors que la Société Th. Schneider et Cie s'entendit, pour des raisons qui sont actuellement un passé aboli et qu'il est inutile d'évoquer, avec la Banque commerciale et industrielle, pour devenir cessionnaire d'elle de la plus grande partie de sa créance contre notre Société.

À la suite de cette cession, des difficultés d'ordre judiciaire se présentèrent ; elles tournèrent à notre profit, mais elles étaient susceptibles de se représenter et de renaître, ce qui aurait paralysé la vie de nos affaires et nui au développement commercial auquel nous entendions nous consacrer exclusivement. Finalement, une entente définitive intervint, et le principal artisan de cette entente a été M. Eknayan, l'ami de notre société dont nous vous avions indiqué l'intervention dans le cours de notre assemblée du 5 août dernier.

Sans entrer dans le détail de la négociation finale intervenue, nous tenons à vous indiquer que M. Eknayan se trouve désigné substitut et subrogé aux lieu et place de notre créancier principal. Nos engagements demeurent les mêmes, mais nous avons la très heureuse fortune d'avoir en face de nous un excellent client, un ami plein de sollicitude pour nos intérêts, tout dévoué à notre Société et à notre marque. .

La première preuve qu'il a bien voulu nous donner de cette sollicitude a été de réduire de son plein gré le taux d'intérêt de notre dette de 2 % par an, ce qui constitue pour notre société une économie de près de 40.000 francs, et de remplacer le remboursement en grande partie exigible immédiatement par un nouveau mode de remboursement, échelonné sur plusieurs années.

Votre conseil d'administration adresse à M. Eknayan l'expression de sa profonde gratitude pour les inappréciables services qu'il a rendus à la société ; il est convaincu que vous vous associerez à lui et que vous voterez chaleureusement la résolution qui

vous sera présentée à ce sujet, ce qui sera, à l'égard de M. Eknayan, la meilleure marque de sympathie et de reconnaissance.

Pendant l'exercice écoulé, nous avons reçu la démission de MM. A. Gay et G. Azarian. Nous vous proposons de leur donner quitus de leur gestion d'administrateur. Le siège de M. Azarian a été laissé vacant. En remplacement de M. Gay, votre conseil a nommé M. Félix Schwab. Nous vous proposons de ratifier cette nomination.

.....

REVUE HEBDOMADAIRE DE MARCHÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1913)

Le [Crédit français](#)... va doubler ... son capital de 25 à 50 millions... Cette augmentation de capital est destinée, pour une forte part, à racheter la majorité des actions de la Banque commerciale et industrielle... Cette augmentation de capital se fera avec le concours de la Société Générale qui a de gros intérêts dans la Banque commerciale et industrielle ; le président de celle-ci, M. Chapsal, entrera d'ailleurs au conseil d'administration de la Générale ; cette fusion, plus ou moins complète, témoigne d'un rapprochement entre le groupe Doumer-Loste et la Générale.

Banque commerciale et industrielle
(*Gil Blas*, 19 avril 1913)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Chapsal, président du conseil d'administration. 5.450 actions étaient présentes ou représentées. M. Saül Merzbach et le représentant de la Société Générale remplissaient les fonctions de scrutateurs.

.....

Appels de fonds
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 avril 1913)

Théâtre des Champs-Élysées (Gabriel Astruc et Cie). — Siège social : 13-15, avenue Montaigne, Paris. Le versement du troisième quart, soit 1.250 francs, sur les actions devra être fait à la Banque commerciale et industrielle, 25, rue de Clichy, Paris, le 5 mai au plus tard.

Banque commerciale et industrielle
(*Le Capitaliste*, 24 avril 1913)

La Banque commerciale et industrielle fait en dernier cours 1010. Les actionnaires de cette société, réunis le 17 courant en assemblée générale, ont approuvé les comptes de l'exercice 1912 qui se traduisent par un bénéfice net de 1 million 356.580 fr. Malgré la diminution de 171.700 francs qu'accuse ce chiffre comparativement à celui des profits de l'année précédente, le résultat obtenu en 1912 peut être considéré comme favorable, étant donnée la gêne causée par la situation politique aux affaires

financières. Le dividende a d'ailleurs été maintenu à 40 fr. par action, payable le 21 avril courant.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. F[ernand] Chapsal et Marc Varenne, en remplacement de M. [Ernest] Genty, décédé, et de M. E[dmond] Chopy, démissionnaire.

Banque commerciale et industrielle

Assemblée générale ordinaire du 17 avril 1913
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 avril 1913)

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les actionnaires de cette société se sont réunis, en assemblée générale ordinaire le 17 avril 1913 sous la présidence de M. Fernand Chapsal, président du conseil d'administration.

Voici le texte des rapports dont il a été donné lecture :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION I

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, en conformité de nos statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1912 et vous faire l'exposé de notre gestion.

L'année 1912 n'a pas été, dans son ensemble, favorable aux opérations financières ; le malaise qu'avaient provoqué les graves évènements politiques dont notre pays avait été le théâtre pendant le deuxième semestre de l'année précédente était à peine dissipé, que de nouvelles complications d'une gravité exceptionnelle et intéressant, cette fois l'Europe entière, sont venues troubler encore la tranquillité générale et inquiéter le monde des affaires. La période pendant laquelle a pu s'exercer l'activité des banques d'affaires, durant l'exercice 1912, a donc été de courte durée. Cependant, au point de vue économique, la situation est demeurée favorable ; le commerce et l'industrie n'ont pas eu trop à souffrir, dans notre pays tout au moins, de ces derniers événements, de sorte que, si les affaires financières ont subi un ralentissement du fait de ces complications, les opérations ordinaires de banque, par contre, n'en ont pas été affectées et ont suivi leur cours normal. Ces dernières ont même été favorisées, dans une assez large mesure, par le renchérissement de l'argent qui a été une conséquence tant du développement de la prospérité économique et l'activité industrielle et commerciale qui s'est manifestée dans notre pays, que des craintes que lui a inspirées la situation politique.

Les faits que nous venons de rappeler nous ont, cette année encore, imposé une grande circonspection dans la gestion des affaires de notre établissement et, bien que nous ayons eu à examiner, pendant le cours de cet exercice, un assez grand nombre de propositions d'affaires, nous n'en avons retenu que quelques-unes qui nous ont paru, après une étude approfondie, mériter la suite que nous leur avons donnée. Ces affaires ont produit ou nous permettent d'espérer, pour l'exercice en cours, des bénéfices intéressants.

Nous avons, par contre, apporté une attention toute spéciale aux opérations générales de banque, avances, reports, etc., qui, étant donné le taux élevé du loyer de l'argent pendant une grande partie de l'année, ont été particulièrement fructueuses. Les bénéfices qui en sont résultés, s'ajoutant à ceux qui proviennent, tant des affaires dont nous venons de parler que des participations que nous avons coutume de prendre

et du revenu de notre Portefeuille-Titres, ont maintenu notre compte de profits et pertes à un niveau que vous trouverez satisfaisant, bien qu'il soit légèrement inférieur au montant du bénéfice de l'exercice précédent.

Contrairement aux prévisions que nous avions cru pouvoir émettre dans notre rapport de l'année dernière, en ce qui concerne deux affaires coloniales dont nous nous occupions alors, nous avons eu le regret de constater que l'une d'elles, la Compagnie forestière Sangha-Oubangui, dont les actions ont été introduites sur le marché officiel des agents de change au comptant et à terme, n'a pas obtenu la faveur que nous espérions de la part des capitalistes. Cet insuccès est dû, à notre avis, aux conditions particulières dans lesquelles ont été placés les territoires congolais de cette importante société, par suite de l'incertitude, aujourd'hui complètement dissipée, qui a régné depuis la conclusion du traité franco allemand, sur le sort qui lui serait définitivement réservé.

Quant à l'autre affaire coloniale à laquelle nous avions fait allusion dans notre précédent rapport, elle n'a pas donné lieu, par nos soins, à l'opération financière que nous avions envisagée.

Nous conformant à nos usages, nous venons vous donner quelques explications sur les principaux chapitres de notre bilan.

Portefeuille sur France. — Notre portefeuille s'élevait, au 31 décembre 1912, à la somme de 491.705 fr. 55 ; tous les effets qui le composaient provenant des remises de nos clients, ont été encaissés à leur échéance.

Comptes-courants. — Les comptes-courants ont été portés au bilan, comme les années précédentes, sous deux rubriques distinctes, savoir :

1° Les comptes-courante sans garantie spéciale, qui s'élèvent, au 31 décembre 1912, à la somme de 1.380.475 fr. 31, contre 2.389.962 fr. 87 au 31 décembre 1911, soit une diminution de 1.009.477 fr. 56.

Étant donné la solvabilité des débiteurs, ces comptes n'offrent, d'après nous, aucun risque.

Les deux comptes pour lesquels nous avions cru devoir, l'année dernière, constituer une provision, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent rapport, sont aujourd'hui remboursés, à l'exception d'une somme de 250.000 francs. Ce solde, qui est actuellement représenté dans notre portefeuille par des acceptations des débiteurs, à échéances échelonnées, nous est garanti par des avaliseurs considérés comme très solvables.

La provision faite en 1911 pour perte éventuelle sur ces comptes est donc devenue sans objet et nous l'avons contrepassée au compte de profits et pertes.

2° Les comptes courants débiteurs garantis s'élèvent, au 31 décembre 1912, à la somme de 1.330.015 fr. 30 contre 2.381.895 fr. 58 l'année précédente. Ces comptes représentent des avances en comptes courants que nous avons consenties et sont garantis, soit par des titres sérieux, soit par des tiers d'une solvabilité connue, sauf pour une avance de 200.000 francs, que nous avons consentie à une société houillère, dont le garant a été déclaré en liquidation judiciaire depuis la clôture de nos écritures de l'exercice 1912.

Des tiers sont intéressés pour une participation de 41.036 fr. 35 dans le montant des comptes courants débiteurs.

Reports et avances sur nantissements. — Ces postes réunis s'élèvent à la somme de 1.914.774 francs 15, en augmentation de 208.072 fr. 07 par rapport au montant correspondant de l'année précédente.

Ils représentent des emplois d'argent effectués tant pour nous-mêmes que pour le compte de clients et n'exigent pas d'explications spéciales ; leur importance relative est justifiée par le taux élevé de l'intérêt qui a prévalu pendant une partie de l'année 1912 et que nous avons cru devoir mettre à profit en utilisant, dans ces opérations, nos capitaux disponibles.

Les reports sont effectués pour les liquidations de quinzaine ou de fin de mois et sont garantis, comme vous le savez, par les titres reportés. Quant aux avances sur nantissements, quelques-unes d'entre elles sont à échéance assez éloignée ; elles sont bien gagées.

Participations financières. — Ce poste a augmenté par rapport à l'année précédente ; il s'élève, en effet, au 31 décembre 1912, à la somme de 4 millions 464.202 fr. 85 contre 3.085.884 fr. 55 au 31 décembre 1911.

Cette augmentation est due, en partie, à ce fait que les différends syndicats dans lesquels nous nous sommes intéressés au cours de l'exercice n'ont pas tous été liquidés avec la même rapidité que de coutume, en raison des circonstances défavorables que nous avons rappelées au début de ce rapport. Les nombreuses opérations financières dans lesquelles nous sommes ainsi intéressés ne nous inspirent, d'ailleurs, aucune appréhension pour les capitaux que nous y avons investis ; elles ont été soigneusement étudiées par les Etablissements de crédit ou Banques qui en ont la direction et nous avons tout lieu de croire qu'elles apporteront à l'exercice en cours si, comme il faut l'espérer, la situation politique redevient normale, des bénéfices appréciables. Ceux que nous avons encaissés du chef des diverses participations qui ont été liquidées pendant le cours de l'exercice 1912, bien que leur nombre ait été plus réduit, comme nous venons de le dire, ont été néanmoins très importants et constituent comme les années précédentes, un élément intéressant de nos profits.

Comme nous en avons l'habitude, nous avons constitué une provision spéciale dont le montant figure dans les comptes d'ordre au passif du bilan, pour celles de nos participations dont la valeur effectif, au 31 décembre 1912, basée sur le cours des titres qui en forment la contre partie, pouvait être inférieure à leur valeur nominale.

Les principales opérations financières dans lesquelles nous nous sommes intéressés au cours de l'exercice 1912, sont les suivantes :

L'Emprunt communal 3 % du Crédit foncier de France ;

L'Emprunt 5 % de la Ville de Tokio ;

L'émission d'obligations d'État 4 1/2 % de la Banque Foncière Russe des Paysans ;

L'émission d'obligations 4 % de la Brazil Railway ;

L'augmentation du capital de la Société Générale ;

L'augmentation du capital de l'Oriental Carpet Manufacturers, Limited, de 100.000 à 200.000 action de £ 5, sur lesquelles 50.000 actions ont été émises aux guichets de la Banque, en même temps qu'à ceux de la Société Générale ;

L'augmentation du capital de la Banque de commerce de Sibérie ;

L'augmentation du capital de la Société des Usines Poutiloff, en Russie ;

L'augmentation du capital de la Compagnie fermière de Mines en Russie, dont l'émission a eu lieu aux guichets de la Banque, en même temps qu'à ceux de la Société Générale à Paris et à ceux de la Société française de banque et de dépôts, à Bruxelles ;

L'augmentation du capital de la Société des tréfileries et laminoirs du Havre [LTH].

Actions et obligations. — Notre portefeuille-titres s'élevait, au 31 décembre 1912, à la somme de 10.662.914 fr. 30, en augmentation importante sur le chiffre correspondant de l'année précédente qui était de 7.214.323 fr. 07.

L'estimation que nous en avons faite au 31 décembre 1912, a donné lieu, pour celles des valeurs qui le composent et qui sont cotées aux Bourses de Paris et de l'Etranger, à une dépréciation d'une certaine importance, résultant de la baisse qu'a déterminée sur tous les marchés financiers depuis le commencement du mois d'octobre 1912. le conflit balkanique. Ainsi qu'on le sait, toutes les valeurs qui se négocient aux Bourses françaises et étrangères, ont, à peu d'exceptions près, été affectées par cette situation défavorable des marchés.

Nous avons confiance que cette dépréciation, qui a influencé, d'une manière appréciable, notre compte de profits et pertes, sera, à un moment donné, récupérée, celle-ci n'étant aucunement justifiée pour la majeure partie des titres de notre portefeuille qui en ont été l'objet.

Quant aux titres non cotés, nous les avons admis au bilan à des cours qui correspondent, d'après nos renseignements, à leur valeur réelle. Pour certains titres, les cours auxquels nous les avons estimés sont même inférieurs, d'après notre opinion, à leur valeur de réalisation.

Dans cette dernière catégorie de titres, nous avons maintenu au bilan, au même prix que l'année précédente, les actions de la Société d'exploitations électriques que nous possédons en portefeuille et qui proviennent, ainsi que nous vous l'avons dit dans notre rapport de l'année dernière, de notre cession des titres qui nous avaient été apportés par la Société générale électrique et industrielle.

La Société de Domiciliations, dont nous possédons en portefeuille une grande partie des actions, est aujourd'hui débarrassée des entraves qui avaient été apportées à l'entièvre liberté de son exploitation, du fait d'une location qui la liait jusqu'au mois d'octobre 1912. La société, qui n'avait pas attendu cette époque pour aménager, en vue de leur destination, les locaux déjà vacants, s'est trouvée en mesure de donner satisfaction, dès la fin de l'année dernière et au commencement de l'année en cours, aux demandes de location dont elle était saisie, et, à l'heure actuelle, son immeuble de la rue de Clichy, n° 25, est presque entière-ment loué à des prix qui, d'après les informations qui nous ont été fournies, lui assurent une rémunération intéressante des capitaux qu'elle a engagés pour l'achat et la transformation de cet immeuble.

Les prévisions favorables que nous avons toujours émises en ce qui concerne cette société, se trouvent donc entièrement réalisées et on peut escompter, à bref délai, des dividendes rémunérateurs sur les actions de la Société de Domiciliations, que nous avons cependant maintenues au pair dans notre bilan.

Nous avons également maintenu au pair les actions de la Banque française commerciale et agricole d'Egypte. Cette cotation est justifiée par le dividende satisfaisant que cette société a distribué pour son premier exercice qui a pris fin le 31 mars 1912 et par les renseignements que nous possédons sur celui qui a été clos au 31 mars dernier.

La Compagnie fermière de mines en Russie, dont nous possédons en portefeuille un stock assez important d'actions et que nous vous avons signalée dans notre rapport de l'année dernière, a éprouvé, au cours de l'exercice écoulé, des difficultés d'exploitation provenant notamment de la raréfaction de la main-d'œuvre, qui a été générale dans certaines parties de la Russie, par suite de grèves ouvrières. Cette situation, jointe à l'état défavorable de notre marché, a influencé les cours des titres de cette société, aussi bien ses actions de capital que ses actions de jouissance, que nous avions laissées l'année dernière, dans notre bilan, à nos prix d'achat très inférieurs alors aux cours cotés au 31 décembre 1911.

Au 31 décembre 1912. bien que nous ayons la possibilité de les réaliser à un cours supérieur en acceptant une offre que nous avons reçue, nous avons estimé nos actions de capital au cours coté en Bourse à cette date, qui présentait une moins-value par rapport à notre prix d'achat et nous avons cru devoir laisser nos actions de jouissance à notre prix d'achat, qui est inférieur, au contraire, au cours coté.

Syndicats et titres à lever ou à livrer. — Nous n'avons rien de particulier à vous dire sur ces comptes qui ne présentent, cette année, qu'une minime importance.

Profits et pertes. — Le solde du compte « Profits et Pertes », déduction faite des frais généraux de l'exercice et du escompte du portefeuille, s'élève à la somme de 1 356.581 fr. 30 ; nous vous en proposerons ci-après la répartition.

Au cours de l'exercice 1912, nous avons eu la douleur de perdre notre cher président, M Ernest Genty, décédé le 9 juin dernier, à la suite d'une douloureuse maladie.

M. Genty était pour nous plus qu'un collègue ; c'était un ami et sa mort nous a causé un véritable chagrin, en même temps qu'elle nous a ravi un conseiller éminent et sûr. Sa grande facilité d'assimilation, jointe à une expérience longuement acquise dans les fonctions diverses qu'il avait occupées dans le corps des Ponts et Chaussées d'abord, et, plus tard, dans de nombreuses et importantes affaires industrielles, lui avaient valu une compétence précieuse pour les affaires auxquelles il collaborait et que nous avons pu apprécier durant les années, beaucoup trop courtes à notre gré, pendant lesquelles il a dirigé nos travaux.

Nous ne doutons pas, Messieurs, que vous vous associerez aux regrets que nous a causés la disparition de notre vénéré Président, dont nous conserverons toujours un souvenir ému

Usant de la faculté que lui confère l'art. 27 des statuts, votre conseil a nommé administrateur de la Banque commerciale et industrielle, en remplacement de M. Ernest Genty, décédé, M. Fernand Chapsal, conseiller d'Etat, directeur des affaires industrielles et commerciales au ministère du commerce et de l'industrie, grand officier de la Légion d'honneur et l'a, en outre, appelé à la présidence du conseil d'administration.

Nous nous félicitons tout particulièrement d'avoir pu placer à la tête de notre établissement M. Chapsal, qui a acquis, dans les situations qu'il a occupées, des connaissances profondes sur toutes les questions commerciales et industrielles.

En vertu du même article 27 des statuts, votre conseil a nommé également administrateur de la Banque commerciale industrielle, M. Marc Varenne, chef du secrétariat particulier de la présidence de la République, chevalier de la Légion d'honneur.

Nous sommes convaincus, Messieurs, que vous appréciez, comme nous, le choix que nous avons fait de la personnalité de M. Marc Varenne.

Vous aurez à ratifier la nomination de M. Fernand Chapsal et de M. Marc Varenne en qualité d'administrateurs.

Au début de l'exercice en cours, notre collègue et ami, M. Edmond Chopy, s'est vu obligé, en raison de ses nombreuses occupations, de nous donner sa démission d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle ; c'est avec un sincère regret que nous avons dû l'accepter et nous séparer d'un collaborateur dont le concours nous était précieux.

Répartition du compte de profits et pertes. — Nous vous proposons de répartir de la manière suivante le solde du compte de profits et pertes, s'élevant à la somme de 1.356.581 francs 30,

5 % à la réserve légale : 67.829 06

Intérêts aux actions 5 %, soit 25 fr. par action : 425.000 00 492.829 06

Sur le solde de 863.752 24

le conseil d'administration a droit, en vertu de l'article 56 des statuts, à 12 %, soit 103.650 26

Reste 760.101 98

sur lesquels nous vous proposons de répartir aux actionnaires un dividende supplémentaire de 15 fr. par action, soit 255.000 00

ce qui portera le dividende total de l'exercice à 40 fr. par action comme l'année précédente, et de porter le solde de 505.101 98

à la réserve extraordinaire.

Si-vous approuvez cette répartition, Messieurs. nos réserves se trouveront composées de la manière suivante :

Réserve légale 824.632 38

Réserve extraordinaire 3.607.582 28
Ensemble 4.432.214 66

De même que les années précédentes, nous vous proposons de payer le dividende afférent à l'exercice 1912 en une seule fois, le 21 avril prochain. Ce paiement aura lieu sous déduction des impôts au profit du trésor et contre remise du coupon n° 53.

Vous avez, Messieurs, à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1912 ;

Ratification de la nomination de M. Fernand Chapsal en qualité d'administrateur de la Banque commerciale et industrielle, en remplacement de M. Ernest Genty, et de M. Marc Varenne, en la même qualité, en remplacement de M. Edmond Chopy ;

Nomination ou réélection d'administrateur.

Conformément à l'art. 26 des statuts, le sort a désigné M. Eugène Guieu comme administrateur sortant, cette année ; nous vous proposons sa réélection.

Nomination de commissaires.

Aux termes de l'article 38 des statuts, vous avez à désigner vos commissaires aux comptes pour l'année 1913 et à fixer le montant de leur allocation.

Nous vous rappelons que MM. Lambert et Lavy, vos commissaires sortants, sont rééligibles.

Autorisation à donner aux administrateurs, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

L'autorisation que vous avez donnée à vos administrateurs, l'année dernière, n'a été utilisée que pour des affaires courantes de banque.

Nous vous demandons de la leur renouveler pour l'exercice courant.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Banque commerciale et industrielle
(*Le Journal des chemins de fer*, 6 septembre 1913)
(*Les Archives commerciales de la France*, 1^{er} octobre 1913)

L'assemblée extraordinaire tenue le 29 août a voté à l'unanimité la dissolution anticipée de la Banque à partir du 1^{er} septembre courant et nommé MM. Collette ³⁴, Max Girard ³⁵ et Le Boul, liquidateurs, avec les pouvoirs les plus étendus. Les actionnaires ont eu l'assurance de résultats favorables.

Suite :

Max Girard et Marc Varenne deviennent administrateurs du [Crédit français](#).

Une croix
Saül Merzbach
(*JORF*, 21 octobre 1913)
(*Gil Blas*, 21 octobre 1913)

³⁴ Pierre Collette (1860-1947) : directeur du [Crédit français](#).

³⁵ Max Girard (1860-1944), agréé près le tribunal de commerce de la Seine (1891-1912), puis administrateur d'une douzaine de sociétés et président de la Société commerciale méditerranéenne. Voir encadré.

Sur la proposition du ministre des finances, M. Saül Merzbach, banquier, 1 an de services militaires, 25 ans de pratique professionnelle, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

C'est là une nouvelle qui nous est particulièrement agréable : dans le conseil d'administration de *Gil Blas**, M. Saül Merzbach a toujours témoigné à notre journal, où il ne compte que des amis, le plus cordial dévouement. Et nous lui adressons ici nos plus sincères félicitations.

La juste distinction qui vient de lui être accordée sera aussi sympathiquement accueillie dans le monde de la presse que dans celui de la finance.

DISSOLUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1913)

Banque commerciale et industrielle (en liq.). — Répartition. — Première répartition de 500 fr. par action, à partir du 30 décembre, à Paris, au Crédit français, 52, rue de Châteaudun. — *Petites Affiches*, 15 décembre 1913.

NÉCROLOGIE

M. Saül Merzbach

(*Le Gaulois*, 15 avril 1915)

On annonce la mort de M. Saül Merzbach, le financier très connu. Ses obsèques ont lieu ce matin, à dix heures, à son domicile, 44, rue de Villejust.

[À la suite d'une longue maladie, précise *Le Figaro*.]

Banque commerciale et industrielle

(*Le Journal des finances*, 16 avril 1920)

Autre exemple : le prospectus d'émission de l'EMPRUNT COLOMBIEN 5 % 1906 qui est d'un montant de 300.000 livres sterling, soit 7.560.000 francs dit que : « Cet emprunt est divisé en 15.000 obligations de 20 livres sterling chacune, soit 500 fr. portant 72 coupons semestriels d'environ 12 fr. 59 chacun net, au change de la livre sterling, à détacher le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin. Ces coupons sont payables en or, sans aucune retenue : 1^o à Paris, à la Banque commerciale et industrielle et dans tous les établissements de crédit ; 2^o à Londres, à la London Bank of Mexico and South America. Or, à Londres, la London Bank of Mexico and South America n'accepte pas les coupons des porteurs français.
